

## Chapitre 5

# L'intégration des chaînes de valeur en Afrique de l'Est et l'industrie agroalimentaire

Ce chapitre analyse les défis et les opportunités liés à l'essor de chaînes de valeur régionales en Afrique de l'Est (Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Maurice, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan, Soudan du Sud et Tanzanie). Après un bilan de la participation de ces pays aux chaînes de valeur mondiales, le chapitre analyse ensuite les chaînes de valeur agroalimentaires de la région, leur potentiel de croissance ainsi que leurs perspectives et les contraintes à leur développement. Enfin, il aborde trois leviers d'action pour renforcer l'intégration dans les chaînes de valeur en l'Afrique de l'Est. Le premier est celui de la coordination régionale, à travers notamment la Communauté d'Afrique de l'Est, afin de réduire les obstacles au commerce intrarégional. Le deuxième concerne les investissements et les politiques de pôles de compétitivité et leur rôle dans le renforcement des capacités régionales dans des chaînes de valeur essentielles comme l'agroalimentaire. Le troisième identifie les politiques publiques à adopter pour concrétiser le marché unique numérique en Afrique de l'Est.

# EFFET BRIEF EN

L'Afrique de l'Est doit renforcer sa participation dans les chaînes de valeur mondiales (CVM), qui s'est érodée entre 2010 et 2015, passant de 3.8 % du produit intérieur brut (PIB) à 2.6 % – un taux inférieur à la moyenne du continent. La participation en amont dans les CVM joue un rôle relativement plus important que dans le reste de l'Afrique, mais sa part se réduit. La pandémie de COVID-19 a eu un impact mitigé sur la région : l'effondrement du tourisme international a touché de plein fouet les pays les plus intégrés (Maurice et les Seychelles) tandis que les pays plus grands mais moins intégrés (Éthiopie et Tanzanie) ont affiché une croissance positive du PIB en 2020.

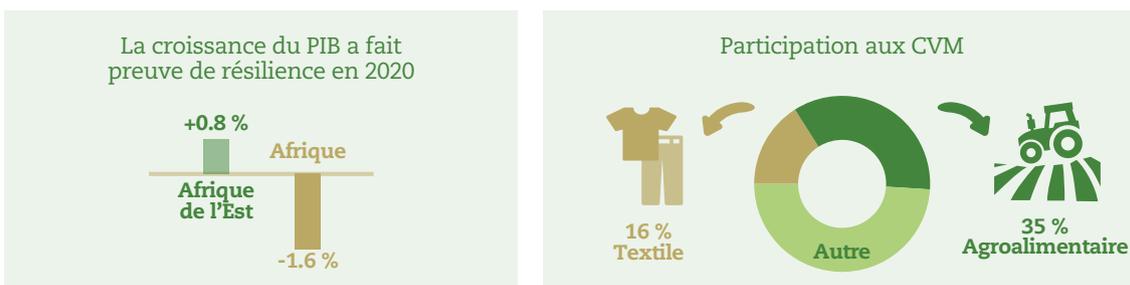
À terme, les chaînes de valeur régionales (CVR) telles que l'agroalimentaire peuvent accélérer l'industrialisation et créer des emplois. La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), la croissance démographique, l'urbanisation et la transformation digitale créent des conditions favorables au secteur de l'agroalimentaire. Cependant, des interventions politiques restent indispensables pour remédier aux problèmes persistants de compétitivité et aux coûts élevés du commerce intrarégional.

L'Afrique de l'Est peut s'atteler à ces difficultés en privilégiant trois grands leviers politiques :

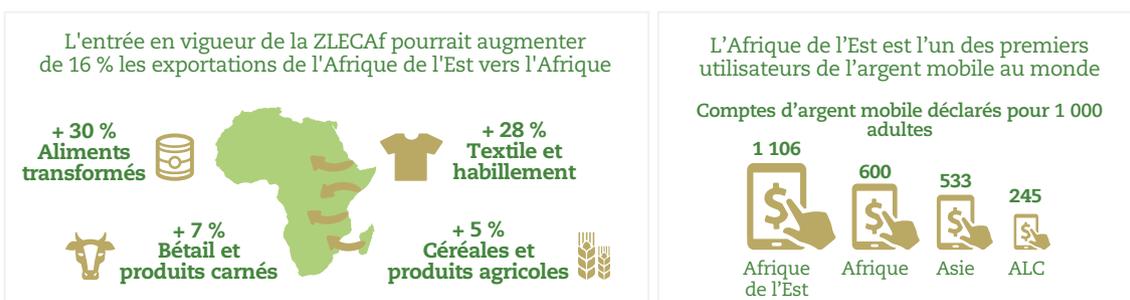
- profiter de la dynamique impulsée par la ZLECAf pour démanteler les freins au commerce intrarégional, notamment en révisant le tarif extérieur commun (TEC) et les mesures de facilitation du commerce de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) ;
- coordonner des stratégies industrielles afin de renforcer la compétitivité de la région dans les chaînes de valeur clés, telles que l'agroalimentaire, grâce notamment à des investissements et des politiques de pôles de compétitivité ;
- coopérer dans des domaines liés aux infrastructures numériques, aux compétences, et à l'harmonisation des réglementations dans le but de créer le marché unique numérique.

# Afrique de l'Est

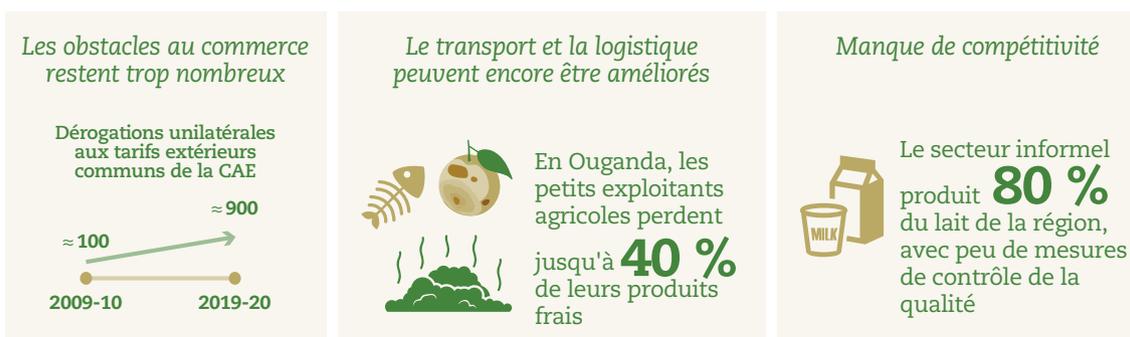
## L'Afrique de l'Est et les chaînes de valeur mondiales



## Potentiel des chaînes de valeur agroalimentaires



## Contraintes au développement des chaînes de valeur agroalimentaires



### Prochaines étapes



Réviser le tarif extérieur commun de la CAE et réduire les barrières non tarifaires



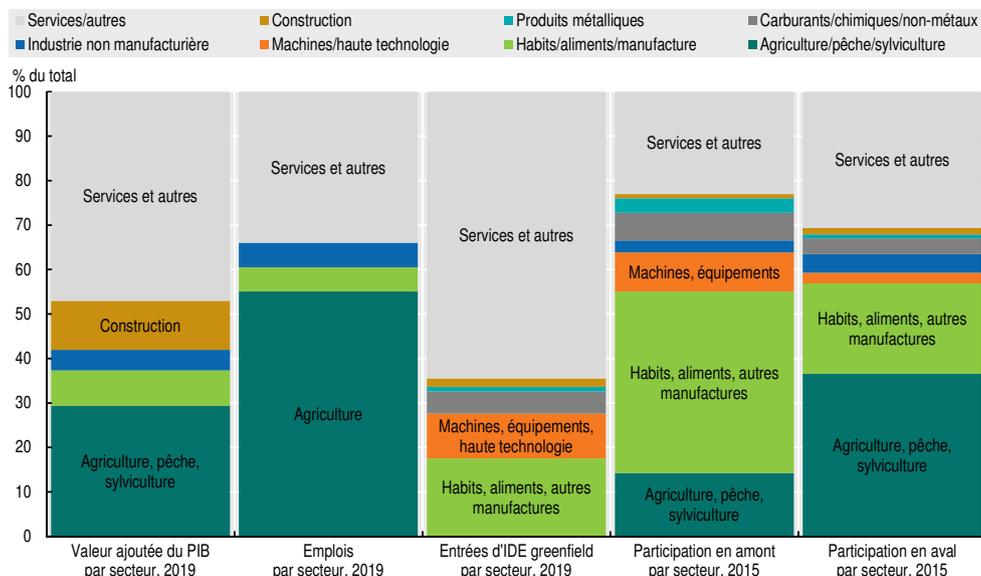
Promouvoir les interactions entre les pôles de compétitivité industriels des différents pays



Étendre l'initiative d'itinérance mobile « One Network Area » au-delà de la CAE

## Profil régional de l'Afrique de l'Est

Graphique 5.1. Profils économiques et commerciaux de l'Afrique de l'Est, exprimés en % du total

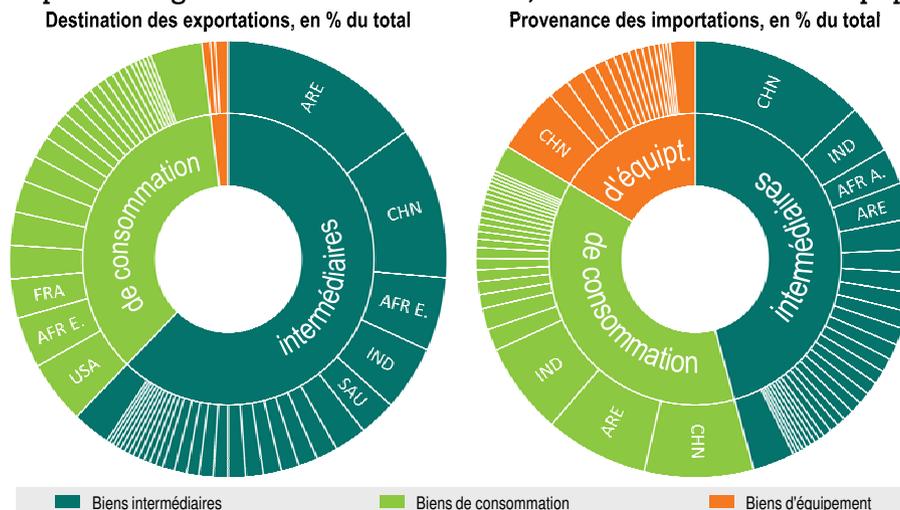


Notes : PIB : produit intérieur brut ; IDE : investissement direct étranger. Les différentes sources de données n'utilisent pas les mêmes définitions pour les secteurs économiques, les produits de base ou les activités. Les codes couleur permettent néanmoins de matérialiser les domaines de convergence entre bases de données.

Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2020), *Rapport sur le développement dans le monde 2020*, base de données sur les CVM, [www.worldbank.org/en/publication/wdr2020/brief/world-development-report-2020-data](http://www.worldbank.org/en/publication/wdr2020/brief/world-development-report-2020-data) ; fDi Markets (2021), *fDi Markets* (base de données), [www.fdiintelligence.com/fdi-markets](http://www.fdiintelligence.com/fdi-markets) ; et Banque mondiale (2021), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données), <https://databank.banquemondiale.org/reports.aspx?source=world-development-indicators>.

StatLink <https://doi.org/10.1787/888934300239>

Graphique 5.2. Principaux partenaires commerciaux de l'Afrique de l'Est, ventilés par échanges de biens intermédiaires, de consommation et d'équipement



Notes : Les pays partenaires sont identifiés par leurs codes ISO à trois lettres. Les pays d'Afrique sont regroupés selon les cinq sous-régions définies par l'Union africaine : AFR C. = Afrique centrale ; AFR E. = Afrique de l'Est ; AFR N. = Afrique du Nord ; AFR A. = Afrique australe ; AFR O. = Afrique de l'Ouest. Le commerce au sein de l'Union douanière d'Afrique australe (SACU) n'est pas pris en compte.

Source : Calculs des auteurs d'après CEPII (2021), BACI (base de données), [www.cepii.fr/cepii/fr/bdd\\_modele/presentation.asp?id=37](http://www.cepii.fr/cepii/fr/bdd_modele/presentation.asp?id=37).

StatLink <https://doi.org/10.1787/888934300258>

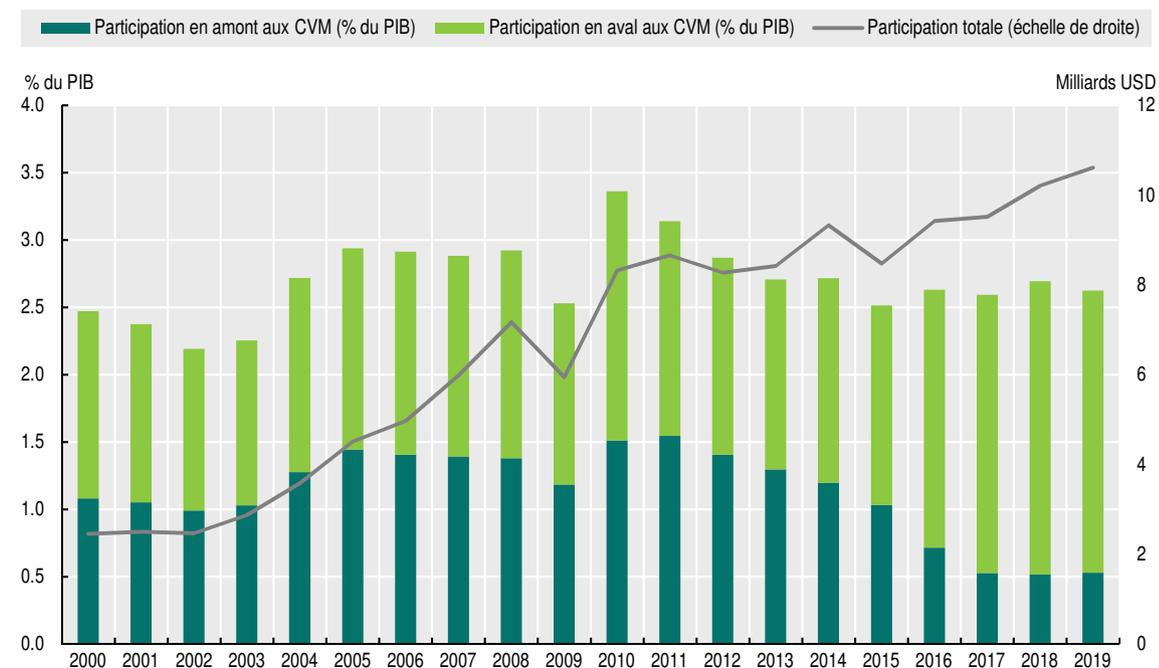
## L'Afrique de l'Est doit renforcer sa participation dans les chaînes de valeur mondiales

**La participation de l'Afrique de l'Est aux chaînes de valeur mondiales a stagné, en grande partie à cause de performances en demi-teinte pour la participation en amont**

L'Afrique de l'Est s'est classée au dernier rang des régions d'Afrique pour ce qui est de la part des exportations des CVM dans le PIB en 2019. Le taux de participation des pays d'Afrique de l'Est dans les CVM par rapport au PIB en 2019 était inférieur à la moyenne africaine (8 %). Contrairement aux deux régions d'Afrique les plus intégrées – l'Afrique du Nord et l'Afrique australe – la part du commerce des CVM de l'Afrique de l'Est dans le PIB stagne depuis 2000, selon les calculs des auteurs d'après la base de données CNUCED-Eora sur les chaînes de valeur mondiales (Casella et al., 2019). Cette faible participation de l'Afrique de l'Est aux CVM peut être imputée à la fois à des fondamentaux économiques (enclavement et étroitesse des marchés) et à des facteurs politiques, comme les faibles niveaux de productivité, le coût élevé des transports et des infrastructures de communication et, pour certains pays, une économie relativement fermée.

La participation totale de la région aux CVM n'a pas progressé entre 2010 et 2019 (graphique 5.3). En part du PIB total, la participation aux CVM a diminué, passant de 3.4 % en 2010 à 2.6 % en 2019. Cette tendance suit largement la dynamique mondiale depuis la crise financière de 2008, freinée par les incertitudes entourant les accords commerciaux, les litiges opposant de grands partenaires commerciaux et l'émergence de technologies permettant de réduire la main-d'œuvre, qui ont réduit les incitations à externaliser la fabrication (Banque mondiale, 2020 ; CNUCED, 2020).

Graphique 5.3. Participation de l'Afrique de l'Est aux chaînes de valeur mondiales, 2000-19



Note : CVM = chaîne de valeur mondiale. La participation aux CVM pour l'Afrique de l'Est rapportée ici est une moyenne des chiffres nationaux pour la participation aux CVM en pourcentage du PIB pondéré par le PIB national exprimé en dollars PPA. Source : Calculs des auteurs d'après Casella et al. (2019), UNCTAD-Eora Global Value Chain Database, <https://worldmrio.com/unctadgvc/>.

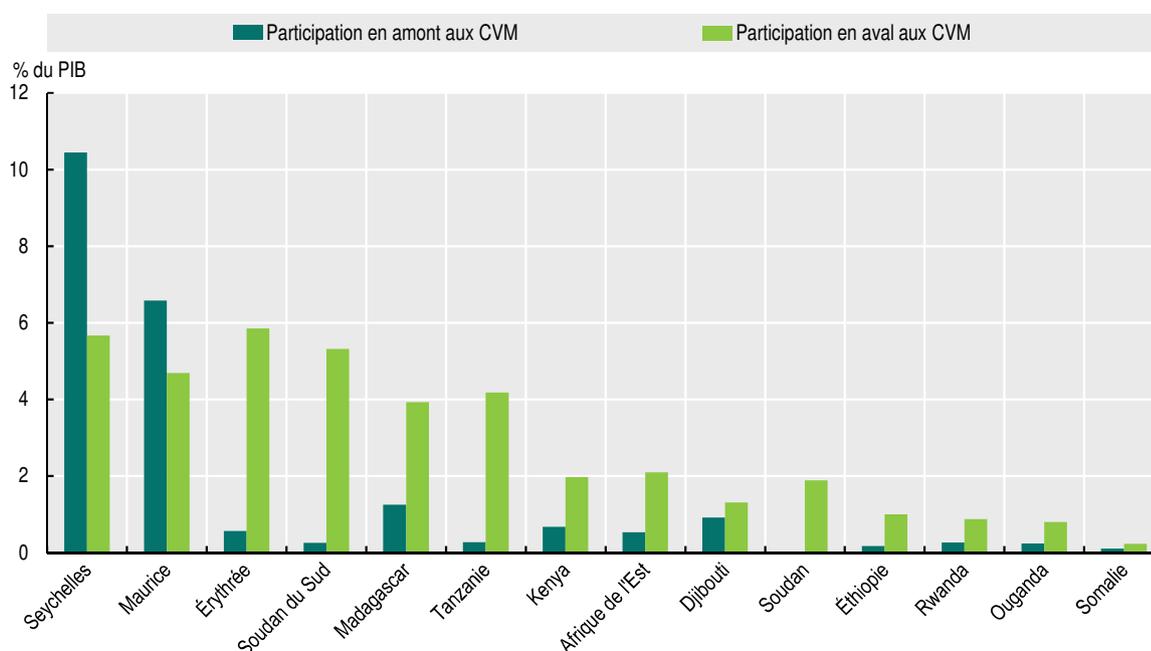
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934300277>

Cette érosion de la participation aux CVM s'explique en grande partie par le déclin de la participation en amont. La participation en amont désigne la part des intrants importés par un pays incorporés dans ses exportations. Entre 2010 et 2019, la participation en amont est passée de 1.5 % du PIB à 0.5 % (graphique 5.3) – une évolution préoccupante dans la mesure où l'expérience internationale suggère que cette forme de participation est plus propice à l'apprentissage et à la montée en gamme des producteurs locaux (chapitre 1).

Inversement, la participation en aval aux CVM a augmenté au cours de la période 2010-19, atteignant 80 % de la participation aux CVM de l'Afrique de l'Est. La participation en aval mesure la part des exportations d'un pays intégrées par un pays importateur dans ses produits d'exportation. Globalement, la participation en aval ressortait à 2.1 % du PIB de l'Afrique de l'Est, un taux inférieur à la moyenne du continent (5.9 %) du fait de la place limitée des carburants et des produits miniers dans son panier d'exportations. L'écart entre participation en aval et participation en amont se creuse en Afrique de l'Est depuis 2011, quand la première s'est révélée plus résiliente que la seconde (graphique 5.3).

La composition de la participation aux CVM varie fortement d'un pays à l'autre. Maurice et les Seychelles affichent la part la plus élevée de participation en amont dans le PIB (graphique 5.4), en partie du fait de l'importance du tourisme de luxe à vocation mondiale, tributaire d'intrants et de matériaux étrangers. Parmi les pays membres de la CAE, seule Kenya dépasse la part moyenne de la participation en amont de l'Afrique de l'Est (0.7 % du PIB contre 0.5 %), tandis que Maurice et les Seychelles (avec respectivement 6.6 et 10.5 %) se classent en tête des pays non membres de la CAE, avec un taux supérieur à la moyenne africaine (2.1 %).

Graphique 5.4. Participation en amont et en aval aux chaînes de valeur mondiales de certains pays d'Afrique de l'Est, 2019



Note : CVM = chaîne de valeur mondiale. La participation aux CVM pour l'Afrique de l'Est rapportée ici est une moyenne des chiffres nationaux pour la participation aux CVM en pourcentage du PIB pondéré par le PIB national exprimé en dollars PPA. Source : Calculs des auteurs d'après Casella et al. (2019), UNCTAD-Eora Global Value Chain Database, <https://worldmrio.com/unctadgvc/>.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934300296>

La participation de l'Afrique de l'Est aux CVM peut favoriser la pénétration des nouvelles technologies dans la région et l'apprentissage des producteurs locaux qui pourront ainsi internationaliser leur production, comme le montre l'exemple du Kenya. Dans la chaîne de valeur mondiale de l'horticulture au Kenya, les grands acteurs du secteur définissent les règles de production, de transformation et de stockage et précisent les normes sociales et environnementales à respecter. En outre, tous les investisseurs étrangers agricoles et environ 80 % des fournisseurs à capitaux étrangers apportent une forme d'aide aux entreprises locales. De fait, les agriculteurs kenyans se sont convertis à la collecte de l'eau de pluie pour respecter les normes environnementales et utilisent de nouvelles variétés de semences afin de rendre leurs produits plus attrayants pour les consommateurs mondiaux. Avec la révolution des supermarchés au Kenya, les producteurs locaux ont acquis une indépendance accrue par rapport aux anciens canaux de vente, tissant ainsi des liens plus directs avec des détaillants mondiaux. Grâce à des accords de sous-traitance, un groupe de petites entreprises locales a ainsi pu accéder à cette chaîne de valeur mondiale (Qiang, Zhenwei et Steenbergen, 2021).

Néanmoins, les entreprises opérant dans les CVM sont parfois déconnectées du reste de l'économie, ce qui limite le potentiel de diversification économique et de valorisation sociale. Cette caractéristique a été mise en évidence par Newman et al. (2020), qui comparent les relations entre multinationales et entreprises locales, en particulier dans les zones économiques spéciales (ZES) d'Éthiopie, du Ghana, du Kenya, du Mozambique et de l'Ouganda ainsi qu'au Cambodge et au Viet Nam. Les relations durables entre fournisseurs locaux et multinationales semblent moins fréquentes en Afrique qu'en Asie. Ils observent également que les multinationales en Afrique ont davantage tendance à produire exclusivement pour les marchés d'exportation et à forger des liens en amont et en aval avec d'autres multinationales implantées dans le même pays. Dans l'échantillon africain, les contrats contraignants constituent la forme la plus répandue de transfert direct de technologie aux entreprises locales.

### L'impact de la pandémie de COVID-19 dans la région varie d'un pays et d'une chaîne de valeur à l'autre

Globalement, le PIB de l'Afrique de l'Est a fait preuve de résilience face à la crise du COVID-19. La croissance du PIB est-africain est restée relativement solide, à 0.7 %, à comparer au recul de -1.6 % pour l'Afrique (FMI, 2021). Des facteurs structurels comme la part limitée de la population vivant en ville, le poids de l'économie rurale (avec surtout une production agricole à petite échelle) et la jeunesse des habitants ont contribué à endiguer la propagation du virus. Plusieurs pays d'Afrique de l'Est importateurs nets de produits de base ont également bénéficié de la baisse des prix du pétrole et des produits alimentaires (Mold, 2020). Cette résilience traduit en outre l'isolement relatif de certains pays de la région, peu concernés par la contraction de l'économie mondiale. Ainsi l'Éthiopie et la Tanzanie, qui participent assez peu aux CVM, ont enregistré un taux de croissance positif, à respectivement 6.1 et 1.0 % en 2020 (graphique 5.5).

Cette résilience macroéconomique reflète également le succès relatif des gouvernements de la région dans la maîtrise des chocs sanitaires et économiques infligés par la pandémie. Les pays d'Afrique de l'Est ont adopté plusieurs stratégies d'atténuation des chocs sur l'offre et la demande induits par la crise du coronavirus. L'industrie légère a continué de fonctionner grâce à une réorganisation des lieux de travail et la diversification vers la fabrication de biens indispensables à la lutte contre le virus — et ce, malgré la désorganisation initiale des chaînes d'approvisionnement et le fait que ce secteur n'ait pas été jugé « essentiel ». La plupart des gouvernements de la région ont soutenu la diversification de l'activité et les investissements dans les équipements de protection individuelle et les biens essentiels.

Graphique 5.5. Croissance du PIB réel en Afrique de l'Est, 2020-22



Source : FMI (2021), *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne*, <https://www.imf.org/fr/Publications/REO/SSA/Issues/2021/10/21/regional-economic-outlook-for-sub-saharan-africa-october-2021>.

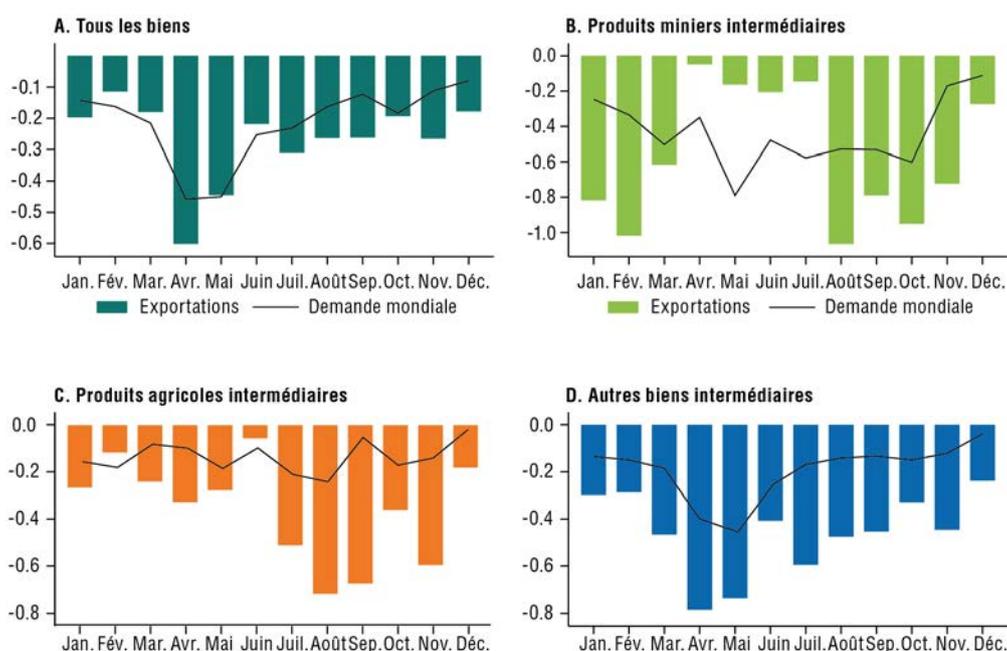
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934300315>

**Pendant la crise de COVID-19, la région a également accéléré sa transformation digitale.** L'économie numérique a prospéré, les pays d'Afrique de l'Est adoptant plus largement les technologies digitales. Les marchés des services de santé et d'éducation basés sur la technologie, du commerce en ligne et des télécommunications de la région ont connu une nette valorisation (CUA/OCDE, 2021 ; UIT, 2021). Dans certains pays, notamment au Kenya, le secteur de l'externalisation des processus métier est resté solide et s'est forgé une réputation d'adaptabilité, attirant ainsi de nombreux investissements directs étrangers (IDE) (Mitchell et al., 2021). Plusieurs pays d'Afrique de l'Est ont accéléré le recours aux paiements mobiles pour atténuer l'impact de la crise sanitaire. Safaricom, première entreprise de télécommunications du Kenya, a ainsi annoncé l'exonération des frais sur les transactions via M-PESA, le produit phare d'argent mobile en Afrique de l'Est, afin de limiter les échanges d'argent liquide. L'entreprise a suspendu pendant trois mois tous les frais sur les transactions entre particuliers inférieures à 1 000 shillings kenyans (Bright, 2020).

**Pour autant, plusieurs pays dépendant du tourisme ont connu de sérieux revers économiques.** En 2020, Maurice et les Seychelles ont vu leur PIB reculer de 15 et 13 %. La fermeture des frontières aurait induit un repli de 70 % de l'industrie mauricienne du tourisme par rapport aux niveaux pré-pandémie (Qiang, Zhenwei et Steenbergen, 2021). Le secteur des services liés au tourisme risque de mettre du temps à retrouver son niveau d'avant la crise sanitaire. Selon les calculs des auteurs d'après la base de données COMTRADE des Nations Unies (ONU, 2021), les voyages, le tourisme et le transport représentent une part importante des recettes brutes d'exportation annuelles pour Djibouti (58 %), le Kenya (32 %), Maurice (54 %), l'Ouganda (37 %), le Rwanda (35 %), les Seychelles (41 %) et la Tanzanie (52 %). Le lent redémarrage du tourisme mondial continuera de peser sur les perspectives économiques de ces pays.

Les exportations dans les CVM de l'Afrique de l'Est ont été également durement touchées par la désorganisation des circuits logistiques mondiaux. Au début de la crise sanitaire, en 2020, l'Afrique de l'Est a connu une baisse substantielle des flux commerciaux, des perturbations logistiques, des fermetures de frontières, une surveillance accrue et des mesures de distanciation sociale, des retards dans la manutention portuaire, des hausses du coût du fret et une baisse générale des indices de performance portuaire (Trademark East Africa, 2020). Les restrictions de circulation frappant les personnes et les biens ont entraîné une chute de valeur des exportations vers les pays à revenu élevé de 39.9 à 24.4 % entre avril et mai 2020 (graphique 5.6).

Graphique 5.6. Croissance des exportations vs croissance de la demande mondiale, Afrique de l'Est, 2019-20



Note : Ce graphique compare les exportations de 2020 aux exportations mensuelles de 2019 aux mêmes mois.  
Source : Calculs des auteurs d'après ONU (2021), UN COMTRADE (base de données), <https://comtrade.un.org/>.  
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934300334>

L'impact global de la pandémie est lié au caractère mondial ou régional des chaînes de valeur, à la poursuite ou non des activités de production et de distribution et au caractère essentiel ou non de tel ou tel secteur pour les consommateurs tant au niveau local qu'international. Si l'effondrement ne s'est pas produit au même moment selon les catégories de biens, le brusque repli de la demande internationale et l'annulation des commandes ont fortement pénalisé les principales exportations agricoles (café, thé, fleurs coupées et horticulture notamment) ainsi que l'industrie légère émergente de la région (confection en Éthiopie et à Maurice) (EABC, 2021).

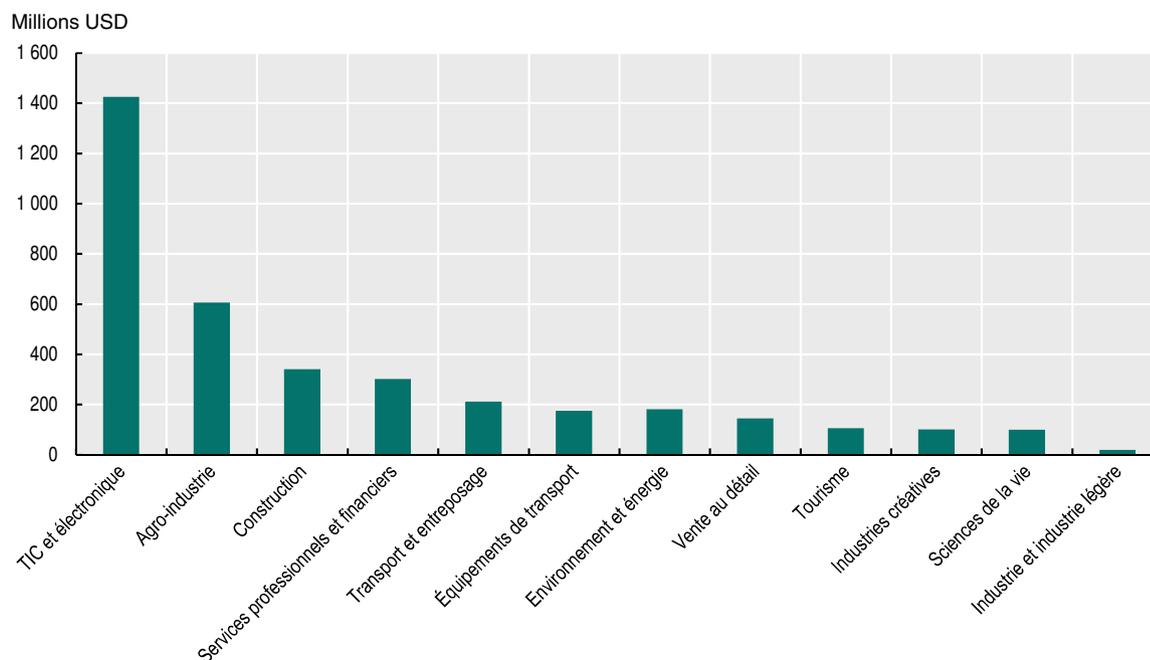
La pandémie de COVID-19 modifie le paysage de l'investissement, avec d'importantes conséquences à moyen terme pour la participation aux CVM. Les IDE, qui suivent généralement les tendances de reprise du PIB et du commerce mais à un rythme plus lent, ont chuté de 16 % en Afrique de l'Est en 2020, les entreprises ayant suspendu les fusions/acquisitions et les investissements en faveur de projets nouveaux. En 2020, trois pays ont connu une légère hausse des IDE – Djibouti (8 %), la Somalie (4 %) et la Tanzanie (2 %) – contrairement à la plupart des autres pays de la région (recul de 35 % au Kenya et

en Ouganda, de 48 % à Maurice et de 62 % au Rwanda). Les flux entrants d'IDE devraient redémarrer en 2022, sous l'effet de la hausse attendue de la demande de produits de base, de l'apparition de nouvelles opportunités grâce à la restructuration des CVM et de la finalisation du protocole d'investissement de la ZLECAf (CNUCED, 2021a).

**La crise du COVID-19 pourrait créer des opportunités à long terme pour le continent, les multinationales pouvant être tentées de relocaliser ou de rapprocher leurs activités et de diversifier leurs réseaux de fournisseurs.** La reconfiguration des chaînes de valeur mondiales pourrait entraîner de profonds changements dans certains secteurs, comme la mode et les composants électroniques. La promotion des investissements intrarégionaux pourrait contribuer à stimuler les échanges au sein du continent et à réduire les risques découlant de la désorganisation des circuits logistiques mondiaux.

**Depuis la crise sanitaire, les pays d'Afrique de l'Est se sont lancés dans de nouveaux secteurs tout en reconstruisant les secteurs existants.** L'accélération de la transformation digitale a ainsi accru l'attractivité des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de l'agro-industrie en Afrique de l'Est par rapport à d'autres secteurs (graphique 5.7). Les plans de redressement économique adoptés par le Kenya (chaînes de valeur locales/fabrication de composants), Maurice (industrie pharmaceutique et économie bleue) et le Rwanda (externalisation des processus métier) recensent les secteurs stratégiques pour renforcer les capacités et la compétitivité et attirer des IDE. L'essor des jeunes pousses technologiques et des plateformes régionales, doublé de l'expansion d'investissements et d'acquisitions centrés sur l'Afrique, devrait contribuer à remodeler le paysage de l'investissement du continent.

Graphique 5.7. IDE en faveur de nouveaux projets en Afrique de l'Est, par secteur (mars 2020-septembre 2021)



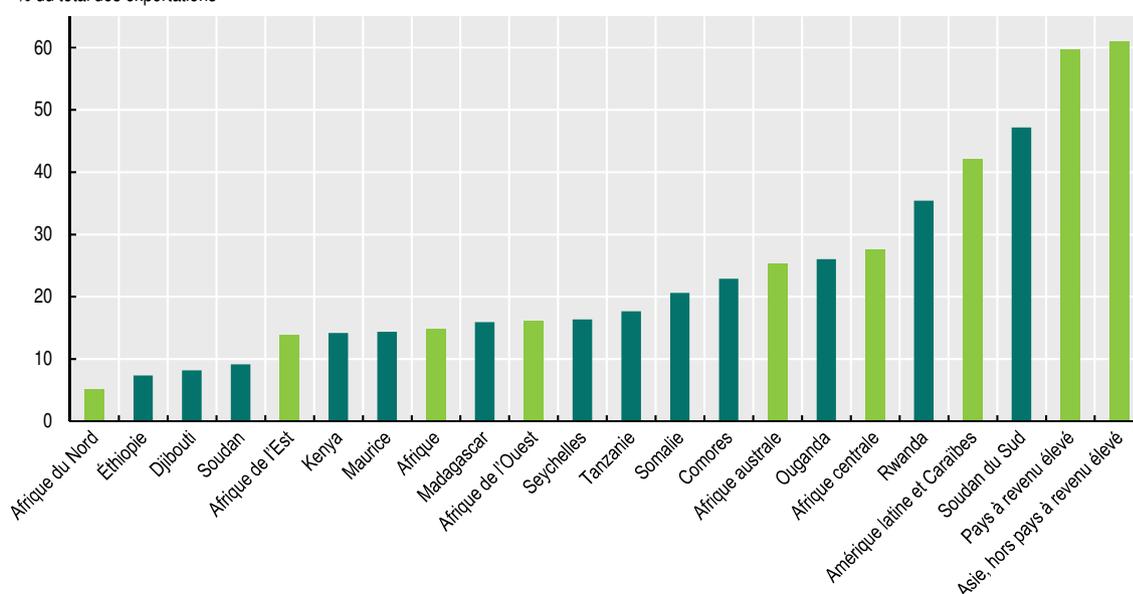
Source : Calculs des auteurs d'après fDi Markets (2021), fDi Markets (base de données), [www.fdiintelligence.com/fdi-markets](http://www.fdiintelligence.com/fdi-markets). StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934300353>

### La Zone de libre-échange continentale africaine offre de nouvelles perspectives pour le développement de chaînes de valeur régionales en Afrique de l'Est

Par rapport à l'Afrique australe et centrale, l'Asie et l'Amérique latine et Caraïbes, le commerce de biens intermédiaires en Afrique de l'Est accuse un retard (graphique 5.8). Si elles sont comparables à la moyenne africaine (14.7 %), les performances de la région pour les échanges de produits intermédiaires (13.9 %) sont nettement inférieures à celles des deux régions du continent les plus dynamiques du point de vue des échanges : l'Afrique centrale (27.6 %) et l'Afrique australe (25.2 %). Le retard de l'Afrique de l'Est est encore plus flagrant par rapport à l'Asie (61 %) et l'Amérique latine et Caraïbes (42 %). Tandis que Djibouti, l'Éthiopie, le Kenya, Maurice et le Soudan affichent des résultats inférieurs à la moyenne africaine, Madagascar et l'Ouganda obtiennent des résultats supérieurs. Le Rwanda a un niveau de performances comparable à celui de l'Amérique latine et Caraïbes et le Soudan du Sud à celui de l'Asie.

Graphique 5.8. Commerce intracontinental de biens intermédiaires, moyenne, 2000-19

% du total des exportations



Note : Les biens intermédiaires correspondent aux produits classés dans la base de données COMTRADE des Nations Unies dans les grandes catégories économiques suivantes : 4, 21, 22, 31, 42, 53, 111, 121 et 322.

Source : Les données sont tirées des statistiques du commerce international du CEPII (2021), BACI (base de données), [www.cepii.fr/cepii/fr/bdd\\_modele/presentation.asp?id=37](http://www.cepii.fr/cepii/fr/bdd_modele/presentation.asp?id=37).

StatLink <https://doi.org/10.1787/888934300372>

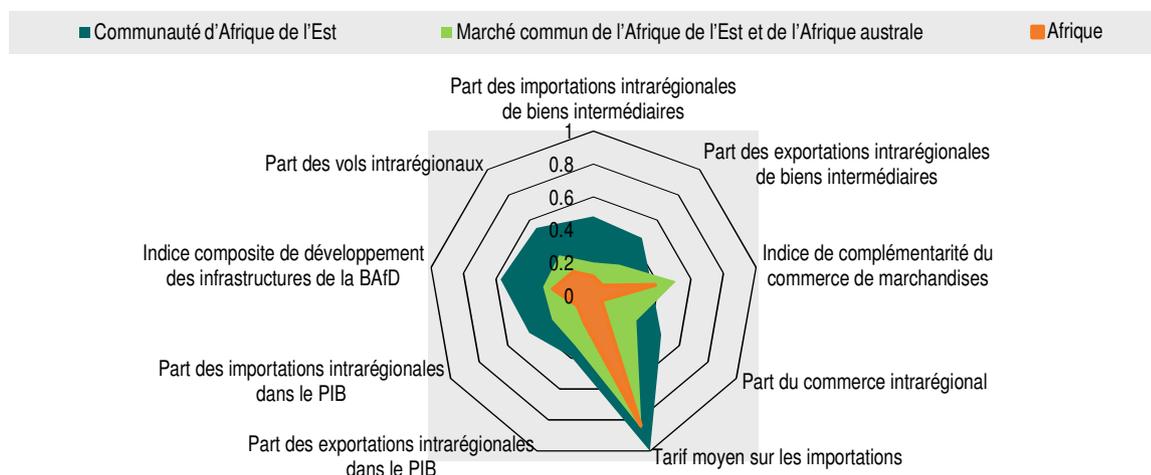
**Le coût élevé du commerce et l'absence de compétitivité permettent d'expliquer le déficit de croissance et de progression de l'Afrique de l'Est dans les chaînes de valeur régionales.** Des droits de douane élevés frappant les biens intermédiaires, des règles d'origine contraignantes et des services de connectivité insuffisants sont autant d'obstacles à l'essor des exportations dans les CVR. Ainsi, les coûts d'itinérance au sein de la CAE sont nettement plus élevés que dans les autres communautés économiques régionales (CER), atteignant quasiment le double de ceux pratiqués dans la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) (de Melo et Twum, 2020). Le manque de compétitivité empêche également les producteurs de s'aventurer dans des étapes de fabrication plus complexes aux exigences supérieures. En Afrique de l'Est, les investissements agricoles sont essentiellement structurés autour de la production de produits de base comme la canne à sucre, le lait cru et les graines oléagineuses. Dans le secteur alimentaire, ils sont surtout concentrés dans les boissons, le tabac, les produits laitiers et d'autres produits transformés.

La plupart des pays d'Afrique de l'Est disposent de capacités industrielles identiques et s'affrontent sur les mêmes segments des CVM, ce qui restreint les possibilités de trouver et d'exploiter les complémentarités. Pour neuf pays de la région, l'agriculture est l'un des cinq premiers secteurs associés à la participation aux CVM. Le textile et l'habillement font partie des cinq premiers secteurs d'exportation pour Djibouti, l'Éthiopie, Madagascar, Maurice et la Tanzanie, tandis que le secteur des transports occupe l'une des cinq premières places pour dix pays. La similitude des avantages comparatifs ou des politiques industrielles bloque l'approvisionnement et les réseaux de production à l'échelle de la région (Odijie, 2019).

Les pays de la région, en particulier au sein de la CAE, ont coopéré avec un certain succès pour remédier à ces problèmes. Parmi les efforts engagés, l'entrée en vigueur du marché commun de la CAE qui facilite la libre-circulation des biens, de la main-d'œuvre, des services et des capitaux. Les succès comprennent notamment : i) l'harmonisation des normes régionales pour certains produits agricoles et vivriers (produits laitiers et maïs notamment) ; ii) la création de l'Union douanière de la CAE et le renforcement des capacités des institutions en lien avec le commerce ; iii) la mise en place d'un TEC dans la région ; et iv) la création d'un visa de tourisme qui permet aux voyageurs de circuler librement entre le Kenya, l'Ouganda et le Rwanda.

L'intégration de la production et des infrastructures<sup>1</sup> – deux des grands piliers pour l'approvisionnement et les réseaux de production locaux – reste le maillon faible de l'intégration régionale des CER d'Afrique de l'Est<sup>2</sup>. De toutes les CER d'Afrique, la CAE est celle qui affiche le niveau le plus élevé d'échanges de biens intermédiaires intra-CER et les niveaux moyens de droits de douane sur les importations intrarégionales les plus faibles – mais le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) arrive en tête pour ce qui est de la complémentarité des échanges de marchandises (graphique 5.9). Le commerce total intra-CER dans la CAE (en deuxième position parmi les CER africaines) est plus faible en termes de niveau et de croissance que le commerce intra-CER en Asie et en Amérique latine et Caraïbes (Association des nations de l'Asie du Sud-est [ASEAN] et Marché commun du Sud [MERCOSUR] (de Melo et Twum, 2021)).

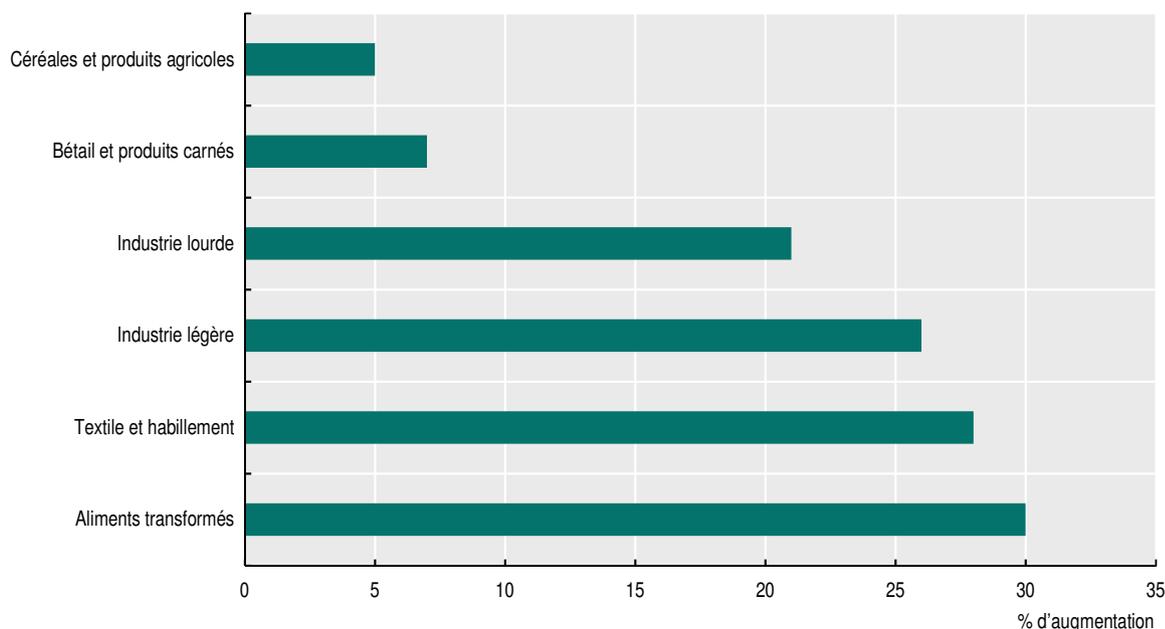
Graphique 5.9. Intégration du commerce et des infrastructures : scores de performance intrarégionale



Source : CUA/BAfD/CENUA (2019), *Indice de l'intégration régionale en Afrique – Rapport 2019*, [www.integrate-africa.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/ARII-FR-Report2019-FIN-R15\\_11jun20.pdf](http://www.integrate-africa.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/ARII-FR-Report2019-FIN-R15_11jun20.pdf).  
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934300391>

La ZLECAf offre aux producteurs d'Afrique de l'Est de nouvelles possibilités d'exploiter les marchés régionaux et continentaux, notamment dans les chaînes de valeur agroalimentaires. Un modèle d'équilibre général calculable bâti sur des données du réseau Global Trade Analysis Project (GTAP) suggère que la suppression totale des barrières tarifaires sur tous les produits échangés sur le continent pourrait augmenter les exportations de l'Afrique de l'Est vers le reste de l'Afrique de 16 % (CENUA/TradeMark, 2020). Les bénéfices seraient particulièrement prononcés pour les secteurs des aliments transformés, du textile et de l'habillement et de l'industrie légère (graphique 5.10). Les producteurs auraient accès à la totalité du marché est-africain, dont le PIB s'élève à 880 milliards USD. La ZLECAf ouvre en outre la possibilité de commercer avec le reste du continent en vertu d'un ensemble unique de règles et d'éliminer progressivement toutes les barrières tarifaires et non tarifaires aux échanges.

Graphique 5.10. Modélisation de la hausse des exportations de l'Afrique de l'Est vers l'Afrique avec l'entrée en vigueur de ZLECAf, par secteur



Source : CENUA/TradeMark East Africa (2020), *Creating a Unified Regional Market: Towards the Implementation of the African Continental Free Trade Area in East Africa*, [https://archive.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/tmea\\_afcfta\\_report\\_5\\_june\\_2020.pdf](https://archive.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/tmea_afcfta_report_5_june_2020.pdf).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934300410>

## Les chaînes de valeur régionales dans l'agroalimentaire offrent un réel potentiel d'industrialisation et de création d'emplois, mais exigent des politiques de soutien

L'essor de chaînes de valeur agroalimentaires est indispensable pour relever les défis de long terme en Afrique de l'Est

Le défi de la sécurité alimentaire régionale, aggravé par la pression démographique, ne pourra pas être résolu sans le déploiement de chaînes de valeur agroalimentaires. L'augmentation de la population et de la demande vivrière accroît les risques d'insécurité alimentaire. À 2.9 % par an, le taux de croissance démographique en Afrique de l'Est accentue la pression sur l'agriculture, l'alimentation et la nutrition. La région n'étant pas autosuffisante pour la plupart des denrées de base, sa dépendance aux importations ne

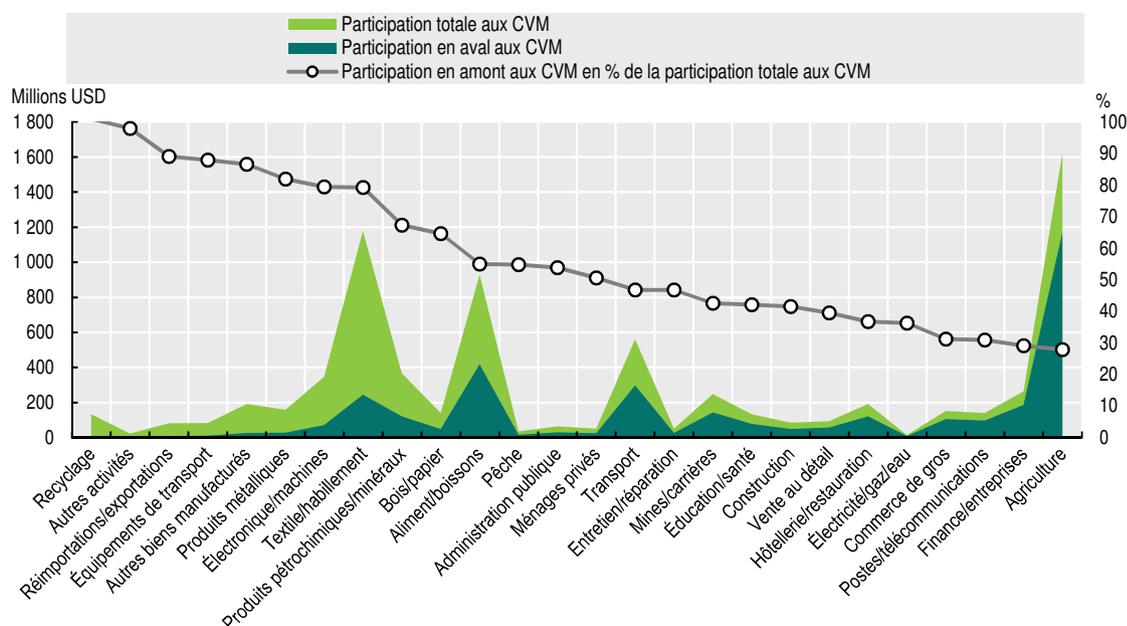
peut que s'accroître. Entre 1998 et 2018, les importations de produits alimentaires ont augmenté de plus de 1 000 % en Éthiopie, de 300 % au Kenya et de 122 % en Tanzanie (Mitchell et al., 2021).

**Le développement de l'agro-industrie peut participer à la diversification directe et indirecte des marchés ruraux.** Sous-ensemble du secteur manufacturier, l'agro-industrie transforme les matières premières et les biens intermédiaires du secteur agricole. En ajoutant de la valeur à la production des petites et moyennes exploitations agricoles, l'agro-industrie peut améliorer les revenus tirés de cette activité, renforcer la productivité et soutenir la croissance de l'emploi. Une hausse des revenus agricoles tend à engendrer une augmentation de la demande rurale de produits non agricoles, ce qui ouvre des débouchés professionnels pour les populations et stimule plus largement le développement rural.

**Les segments en aval des chaînes de valeur agroalimentaires (transformation, conditionnement, transport et vente au détail) contribuent à la création d'emplois non agricoles susceptibles d'absorber la main-d'œuvre agricole locale et d'accélérer la transformation structurelle de la région.** L'agriculture reste le premier employeur d'Afrique de l'Est, avec 55 % de l'emploi total en 2020 — plus que partout ailleurs en Afrique. Une grande majorité de ces emplois sont occupés par des femmes, des jeunes et des travailleurs informels. Inversement, l'emploi manufacturier est en recul, puisqu'il est passé de 8 % de l'emploi total en 2000 à 5 % en 2020. Des données sur l'Éthiopie, le Malawi, le Mozambique, l'Ouganda, la Tanzanie et la Zambie suggèrent que la productivité du travail (PIB par heure travaillée) dans le secteur de l'agroalimentaire est environ huit fois supérieure à celle de l'agriculture (Tschirley, 2015).

**Le segment de la transformation de la chaîne de valeur agroalimentaire semble particulièrement prometteur pour accroître la participation en amont dans les CVM.** La transformation des aliments recouvre les activités au cours desquelles les matières premières agricoles subissent une transformation chimique, mécanique ou physique pour devenir de nouveaux produits destinés à la consommation humaine. Le lait peut ainsi être transformé en produits laitiers concentrés à haute valeur ajoutée et à longue durée de conservation. Alors que l'agriculture représente 22 % de la participation de la région aux CVM, elle obtient des résultats particulièrement décevants pour la participation en amont (28 %). À l'inverse, l'activité alimentation et boissons, qui équivaut à 14 % de la participation de l'Afrique de l'Est aux CVM, assure 55 % de la participation en amont (graphique 5.11). L'encadré 5.1 analyse les chaînes de valeur des produits laitiers, qui offrent un réel potentiel pour la région. Actuellement, une grande partie de la transformation alimentaire locale se limite à des opérations simples, comme le broyage du maïs, plutôt que de créer des produits transformés commercialisables. En Ouganda par exemple, où cette activité représente 40 % de la production manufacturière, la moitié est à imputer à la transformation du sucre, du café et du thé (Fowler et Rauschendorfer, 2019).

Graphique 5.11. Participation de l'Afrique de l'Est aux chaînes de valeur mondiales, par secteur, 2015



Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2020), *Rapport sur le développement dans le monde 2020*, base de données sur les CVM, [www.worldbank.org/en/publication/wdr2020/brief/world-development-report-2020-data](http://www.worldbank.org/en/publication/wdr2020/brief/world-development-report-2020-data).  
StatLink <https://doi.org/10.1787/888934300429>

### Encadré 5.1. Les chaînes de valeur des produits laitiers en Afrique de l'Est

L'industrie laitière est l'un des sous-secteurs agricoles connaissant la plus forte progression en Afrique de l'Est. Ses retombées en termes de rendement économique, d'emplois, de sécurité alimentaire et de développement rural sont considérables. Par rapport aux autres régions d'Afrique, l'Afrique de l'Est affiche une consommation relativement importante de lait et de produits laitiers (Bingi et Tondel, 2015). L'essor de la classe moyenne dans la plupart des villes et des zones urbaines de la région alimente cette demande de produits laitiers et accélère le développement de ce secteur. L'industrie laitière est ainsi devenue une destination attractive pour les investisseurs, avec d'importants retours à la clé, notamment par le biais des transferts de technologie.

Les producteurs ont profité des accords commerciaux institutionnels de la CAE pour développer des chaînes de valeur régionales pour les produits laitiers. Le territoire douanier unique, le TEC de 60 % frappant les produits laitiers extérieurs à la région et l'harmonisation des règles régionales ont contribué à favoriser les échanges intrarégionaux. Entre 2002-05 et 2010-13, le volume moyen des échanges intrarégionaux annuels de produits laitiers en Afrique de l'Est a été multiplié par onze, passant de 1 530 à 18 449 tonnes. L'Ouganda est devenu le premier exportateur de produits laitiers de la CAE, opérant à la fois sur les marchés de la région et à l'international. Le Rwanda exporte des produits laitiers en faible quantité vers le Burundi, la République démocratique du Congo et le Soudan du Sud (Bingi et Tondel, 2015).

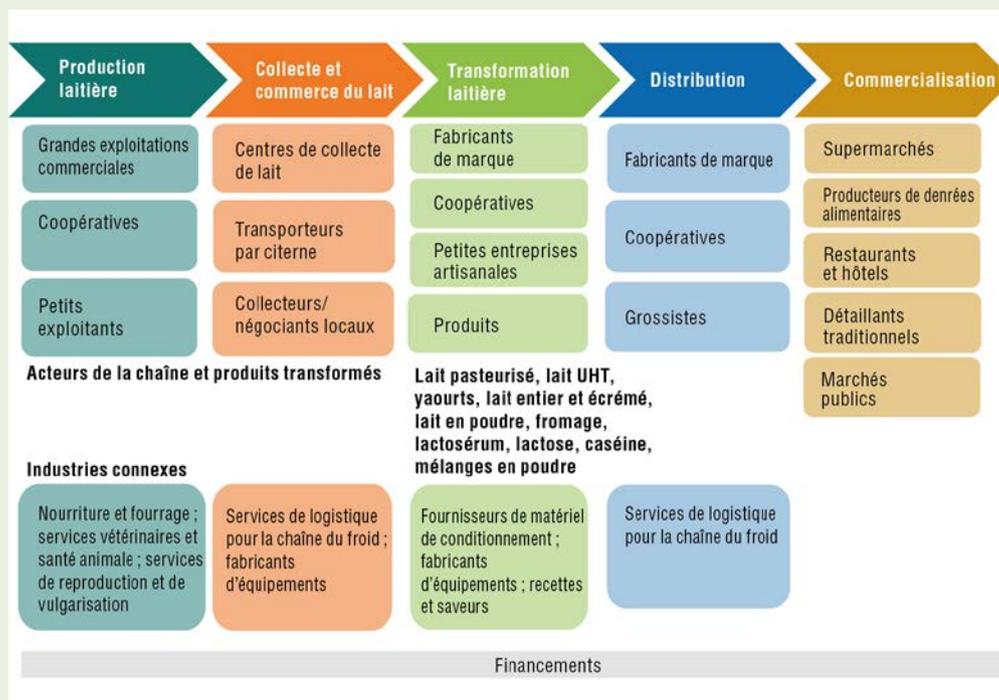
La montée en gamme des producteurs dans la chaîne de valeur des produits laitiers reste problématique. Plus de 80 % de la production laitière en Afrique de l'Est (jusqu'à 98 % en Éthiopie et 95 % en Tanzanie) provient toujours de structures informelles, échappant

## Encadré 5.1. Les chaînes de valeur des produits laitiers en Afrique de l'Est (suite)

ainsi aux mesures de contrôle de la qualité et limitant les perspectives d'investissement et de structuration de la chaîne de valeur. Les chaînes de valeur des produits laitiers plus développées, avec un grand nombre d'acteurs, d'usines de transformation et de distributeurs, ne se trouvent que dans une poignée de pays, dont le Kenya et l'Ouganda. Elles sont elles-mêmes confrontées à des difficultés d'approvisionnement (stabilité et qualité) et de commercialisation.

Des investissements accrus et des interventions politiques peuvent accélérer la montée en gamme dans les chaînes de valeur des produits laitiers. Des investissements plus importants et plus ciblés peuvent réduire le déficit de capacités dans des domaines tels que l'innovation et le développement de produits, la distribution et le marketing, afin d'améliorer les chaînes d'approvisionnement en produits laitiers dans la CAE. Les pays de la CAE peuvent également conforter leur pouvoir de négociation auprès des grandes multinationales en présentant un front régional. Au niveau de la collecte du lait, une meilleure formation et l'octroi de licences peuvent améliorer le respect des normes de qualité. Enfin, une coordination accrue entre parties prenantes publiques et privés et agences de développement international est indispensable pour garantir l'introduction de normes régionales harmonisées ou un meilleur alignement des flux d'investissements dans la CAE. La plateforme nationale des produits laitiers du Rwanda (RNDP) a ainsi participé à un plan de long terme pour faire monter en gamme le secteur, plan qui pourrait servir de véhicule à des actions politiques mieux structurées et une meilleure coordination des investissements privés.

Graphique 5.12. Chaîne de valeur mondiale et régionale des produits laitiers



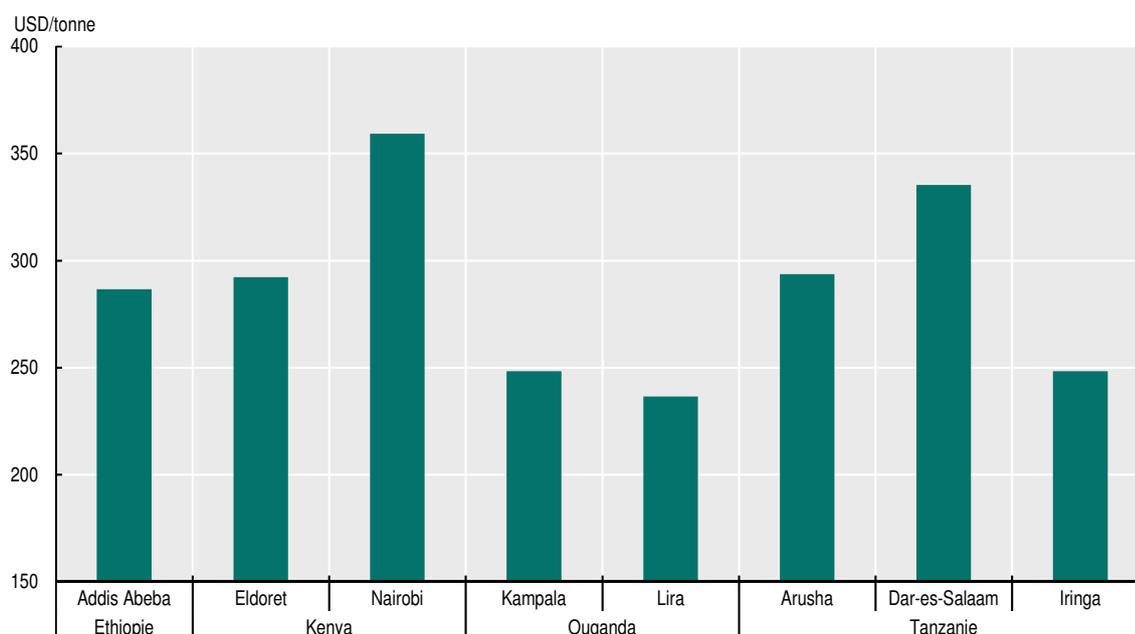
Source : D'après Abdulsamad et Gereffi (2017), *Dairy value chains in East Africa*, [www.theigc.org/wp-content/uploads/2017/03/Dairy-chain-brief.pdf](http://www.theigc.org/wp-content/uploads/2017/03/Dairy-chain-brief.pdf).

En se projetant plus loin, l'urbanisation rapide et l'essor de la classe moyenne créent de nouvelles opportunités pour progresser dans ces chaînes de valeur, grâce à une demande accrue de denrées alimentaires à plus forte valeur ajoutée et davantage transformées. Selon des estimations des Nations Unies, 29 % de la population d'Afrique de l'Est vit actuellement dans des zones urbaines – une proportion qui devrait passer à 41 % d'ici 2050. Cette urbanisation s'accompagnera d'un changement dans les habitudes alimentaires au profit de denrées de meilleure qualité et offrant une teneur plus élevée en protéines (FAO, 2017). Tschirley et al. (2015) tablent sur une progression du segment post-récolte dans le système agroalimentaire d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, qui devrait passer de 8 % en 2014 à 10-12 % en 2025 puis 11-14 % en 2040. Contrairement aux populations rurales, la plupart des citadins ne produisent pas leurs aliments et s'approvisionnent sur les marchés locaux. La demande alimentaire urbaine est désormais supérieure à 50 % de la demande alimentaire totale, sachant qu'une hausse de 2 à 5 % du revenu par habitant se répercute sur les marchés, avec une augmentation de la demande urbaine (ibid.).

### La crise du COVID-19 révèle les failles des capacités productives et du commerce intrarégional de produits agroalimentaires

Le coût élevé du commerce régional contribue à la fragmentation de la chaîne de valeur agro-industrielle en Afrique de l'Est. Les variations du prix du maïs dans différentes villes d'Afrique de l'Est (graphique 5.13) prouvent l'absence d'intégration des marchés dans la région, du fait de barrières tarifaires et non tarifaires (Oiro, Owino et Mendez-Parra, 2017 ; OCDE/FAO, 2020). Le coût élevé du transport, l'inefficacité des procédures douanières, les règles sanitaires et phytosanitaires, des contrôles arbitraires sur les exportations font notamment partie des obstacles non tarifaires au commerce.

Graphique 5.13. Écarts de prix du maïs en Afrique de l'Est



Note : D'après les informations recueillies sur les prix de gros en 2018 grâce au système FPMA/GIEWS de la FAO.

Source : OCDE/FAO (2020), *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2020-2029*, <https://doi.org/10.1787/ccc6f09c-fr>.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888934300448>

**Le développement des secteurs du transport et de la logistique pourrait réduire les coûts du commerce.** En Ouganda, les petits exploitants agricoles perdent jusqu'à 40 % de leurs produits frais faute de disposer de systèmes d'entreposage frigorifique fiables. L'inefficacité de la logistique augmente les coûts du commerce et réduit les perspectives d'activité. En général, les petites et les moyennes entreprises, qui n'ont pas les mêmes capacités d'économies d'échelle, doivent assumer des coûts logistiques deux fois supérieurs à ceux des grandes entreprises. Une meilleure gestion du stockage des produits alimentaires peut accroître l'efficacité de la chaîne logistique alimentaire, réduire le gaspillage alimentaire et ouvrir de nouvelles possibilités pour les zones enclavées et isolées.

**La faiblesse des capacités de production et la médiocrité des intrants contrarient la progression dans ces chaînes de valeur.** Les producteurs locaux n'ont pas toujours les capacités requises pour monter en gamme et appliquer des normes plus strictes – et ils opèrent dans des économies qui ne leur offrent que peu de possibilités pour augmenter leur production. Les producteurs de maïs d'Ouganda et du Rwanda manquent de capacités d'entreposage et de stockage adaptées, d'intrants de qualité (semences et engrais), de liquidités et d'informations claires sur le marché (notamment sur les normes). En Ouganda, le marché informel fournit 85 à 90 % des semences utilisées par les agriculteurs, les variétés améliorées ne représentant que 5 à 15 % des intrants, et le contrôle de l'application des normes de qualité par les pouvoirs publics est difficile (Daly et al., 2017).

**Les capacités locales de production doivent être renforcées pour lutter contre la dépendance accrue aux importations alimentaires.** La région n'étant pas autosuffisante pour la plupart des denrées de base, sa dépendance aux importations est appelée à augmenter. Des mesures conjointes, à l'échelle de la région et du continent, visant à augmenter la production nationale sont indispensables pour éviter les pénuries, y compris en attirant des investissements nationaux et étrangers dans les filières alimentaire et agroalimentaire.

**La crise du COVID-19 a eu des effets immédiats sur la production régionale.** L'industrie agroalimentaire de l'Afrique de l'Est a souffert de pénuries de main-d'œuvre et de retards d'approvisionnement. Au Kenya, les agro-industriels se heurtent à des problèmes d'effectifs et à une baisse des importations d'intrants agricoles destinés à la transformation, en raison de retards importants aux frontières. Dans le même temps, l'interruption des échanges et les mesures de restriction ont désorganisé les chaînes de valeur agroalimentaires locales à court et moyen termes, créant des goulets d'étranglement dans les transports, la logistique, la transformation et la vente dans les villes et les zones périurbaines. Les populations vulnérables, qui doivent se déplacer au quotidien pour aller travailler dans les villes, sont elles aussi touchées, les mesures de confinement entraînant souvent une perte totale de revenu pour les travailleurs occasionnels, les vendeurs à la sauvette de denrées alimentaires, les chauffeurs de minibus et les autres personnes dépendantes d'un salaire journalier.

**La pandémie pourrait aussi avoir de fortes répercussions sur les agriculteurs et aggraver la crise alimentaire.** Même si les zones rurales ont été au départ moins touchées par la pandémie, la désorganisation des chaînes de valeur locales a créé un choc supplémentaire pour les petits exploitants. À moyen terme, ces derniers risquent d'être confrontés à des niveaux croissants de pauvreté, d'insécurité alimentaire et de malnutrition, avec la raréfaction de la nourriture et le renchérissement des denrées de base. En Éthiopie, au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie, les conséquences de la pandémie sur la sécurité alimentaire ont été aggravées par un deuxième épisode d'invasion acridienne en avril 2020, qui a provoqué d'importants dégâts dans les cultures et les pâturages. La diminution des revenus agricoles doublée d'une baisse des envois de fonds

pourrait restreindre l'accès des agriculteurs aux intrants. Cette situation accentue le risque de sous-production au niveau des cultures et de l'élevage par rapport aux capacités et la crise alimentaire liée aux sécheresses et à une mauvaise gestion économique.

**En restreignant un peu plus la circulation des produits agricoles et des remises migratoires, la crise sanitaire pourrait dissuader les futurs investissements dans les chaînes de valeur régionales agroalimentaires.** La plupart des pays d'Afrique de l'Est ayant limité les déplacements transfrontaliers, cela s'est répercuté sur le commerce informel des produits alimentaires de base, comme les céréales, et sur les transferts de fonds. Le franchissement des frontières des camions de marchandises entre le Kenya et l'Ouganda et entre le Kenya et la Tanzanie a ainsi connu d'importants retards, qui ont rejailli sur l'ensemble de la chaîne agroalimentaire en aval. D'autant que les gouvernements de la région ont réagi aux précédentes pénuries alimentaires en interdisant les exportations de produits agroalimentaires, ce qui a dissuadé les entreprises d'Afrique de l'Est de faire appel aux autres pays de la région pour s'approvisionner (Brenton et Hoffmann, 2016).

### **La transformation digitale peut contribuer au développement des chaînes de valeur agroalimentaires, sous réserve de politiques publiques adaptées**

**Les gouvernements et les start-ups d'Afrique de l'Est se sont appuyés sur des modèles d'affaires et des innovations numériques afin d'améliorer l'efficacité des chaînes de valeur agroalimentaires.** L'Afrique de l'Est est l'un des premiers utilisateurs de l'argent mobile au monde. La région compte 1 106 comptes d'argent mobile déclarés pour 1 000 adultes, contre 600 pour le reste de l'Afrique, 533 en Asie et 245 en Amérique latine et Caraïbes. La pénétration rapide de l'argent mobile a permis d'extraire de la pauvreté près de 2 % des ménages kenyans (environ 194 000 personnes) et a aidé 185 000 femmes à passer d'une agriculture de subsistance à des activités commerciales ou de vente (Suri et Jack, 2016). L'entreprise kenyane Twiga Foods a passé un partenariat avec la plateforme de commerce en ligne Jumia afin de distribuer des fruits et des légumes directement aux consommateurs. Au Kenya, plus de 100 000 clients font confiance à Twiga Foods, qui distribue chaque jour plus de 600 tonnes de produits à 10 000 détaillants (Kene-Okafor, 2021).

**Le recours aux applications numériques a amélioré le fonctionnement des services liés au commerce.** L'automatisation des procédures douanières et les certificats d'origine électroniques peuvent accélérer la circulation des biens entre les frontières et améliorer le suivi logistique des produits. La nouvelle start-up kenyane Solar Freeze fournit des unités frigorifiques mobiles alimentées à l'énergie solaire pour permettre aux petits exploitants d'entreposer leurs produits fragiles. Avec ses 3 000 clients, l'entreprise a amélioré les rendements agricoles de plus de 150 % depuis 2016 (Kibiti et Strubenhoff, 2019).

**Les solutions numériques pourraient résoudre des problèmes persistants dans la production agricole.** Les solutions numériques ont accru la production agricole et les revenus des agriculteurs tout en améliorant la gestion de la sécurité alimentaire et en accélérant la transformation agricole. L'application Tumaini, utilisée en Ouganda, fait appel à l'intelligence artificielle pour déterminer, à partir de photos prises par les agriculteurs, si un produit est atteint par une maladie (McKinsey, 2021). Les progrès technologiques permettent aussi de sécuriser globalement les droits fonciers de manière participative et à moindre coût, ce qui était impensable il y a une dizaine d'années. Au Rwanda, trois organismes officiels – Rwanda Land Management and Use Authority, Rwandan Information Society Authority et United States Medici Land Governance – ont ainsi institué en 2018 un processus électronique reposant sur la technologie des chaînes de blocs pour enregistrer les droits fonciers, ce qui permet de disposer plus rapidement et de manière plus transparente d'informations en vue d'accélérer les transferts de propriété.

**Les solutions numériques nécessitent des interventions politiques de soutien.** Plusieurs freins – accès aux infrastructures digitales, compétences et financement, notamment – ralentissent la diffusion des technologies numériques. Bien souvent, les solutions numériques exigent des réglementations et des investissements matériels supplémentaires. La loi sur le registre foncier de 2012 au Kenya avait ainsi mandaté l'autorité en charge du cadastre pour mettre au point un système électronique. Mais le programme d'automatisation a pris du retard du fait d'un certain nombre de difficultés, dont des registres fonciers endommagés ou manquants et des droits de propriété mal établis. Les institutions sociales restent vitales pour assurer la légitimité pour les populations locales des processus visant à statuer sur des demandes litigieuses (comme la clarification des droits et l'accord sur les limites cadastrales préalablement à l'enregistrement officiel).

### **La coordination régionale est la clé du renforcement des chaînes de valeur agroalimentaires en Afrique de l'Est**

**Les responsables politiques d'Afrique de l'Est doivent entretenir la dynamique de démantèlement des obstacles au commerce intrarégional**

Les responsables politiques et le secteur privé ont manifesté un vif intérêt pour une **intégration économique accrue de la CAE**. Contrairement aux autres blocs régionaux en Afrique, les pays de la CAE ont signé, ratifié et mis en œuvre la plupart des protocoles réunis dans un traité. Cela concerne l'Union douanière, en 2005, le Marché commun, en 2010, et le Territoire douanier unique, en 2014. Tous ont contribué à réduire les barrières tarifaires mais ont également eu pour effet de renforcer les barrières non tarifaires liées pour l'essentiel aux normes sanitaires et phytosanitaires, aux limites de charge et de poids par essieu des véhicules, aux exigences en matière d'assurance, aux coûts d'administration du commerce, aux taxes suspendues et aux règles d'origine.

**Pour la CAE, une remise à plat complète du TEC est indispensable pour préserver la stabilité et protéger l'intégrité de ce dispositif.** Le recours croissant aux exclusions et aux remises de droits de douane et les révisions successives fragilisent le TEC, ouvrant la voie au protectionnisme et à une concurrence malsaine (Rauschendorfer et Twum, 2020). Les gouvernements peuvent le protéger des assauts de groupes d'intérêt en adoptant des bandes tarifaires et des classifications de produits simplifiées, en renforçant le pouvoir des autorités régionales chargées de la concurrence et en s'appuyant sur des champions et des porte-paroles du secteur privé. Lors de la révision du TEC, les pays devront s'employer à limiter les remises de droits et les révisions au strict nécessaire et à prévoir la libéralisation progressive des industries protégées. La renégociation de la liste des exclusions peut permettre à chaque État membre de se spécialiser dans un segment particulier pour desservir le marché régional. L'abandon total de la liste d'exclusions serait politiquement difficile, puisqu'elle permet aux petits pays de développer et de protéger des moyens de subsistance.

Les pays doivent continuer d'investir dans l'automatisation des procédures commerciales et douanières, à l'instar des certificats d'origine électroniques. Une évaluation récente de l'avancement des certificats d'origine électroniques (e-CO) révèle la lenteur de leur mise en œuvre dans le COMESA et la SADC, Maurice étant le seul pays à avoir complètement développé cet outil (Mafurutu, 2020). L'utilisation des e-CO et, en parallèle, l'adoption de règles d'origine simples et faciles à appliquer dans le cadre de la ZLECAf sont particulièrement importantes pour les exportateurs commerciaux.

Face à la crise du COVID-19, l'Afrique de l'Est a introduit des mesures de facilitation du commerce. La CAE s'est dotée d'une stratégie régionale commune de redressement

post-crise. Elle prévoit un système harmonisé de certification et de partage des résultats des tests, l'adoption d'un système numérique de surveillance et de suivi pour les chauffeurs au sein de la CAE, le soutien aux chaînes de valeur agricoles et la création de dispositifs de financement dédiés à un objectif spécifique pour les petites et moyennes entreprises. Le système régional de suivi électronique des marchandises (RECTS), introduit par l'Ouganda en 2013 et adopté depuis par le Kenya et le Rwanda, qui permet de suivre toutes les cargaisons et améliore l'interopérabilité des systèmes de surveillance des transports en Afrique de l'Est, fait partie des initiatives engagées. Enfin, le système de surveillance des déplacements dans les corridors de transport, qui sera déployé à titre pilote le long de la frontière entre la Zambie et la RDC pour mettre en place un cadre réglementaire garantissant le transport transfrontalier et la surveillance du transit afin de réduire la transmission du coronavirus, sera intégré au RECTS.

**La réduction des barrières aux échanges de services peut aussi contribuer à renforcer le potentiel de l'Afrique de l'Est en tant que pôle tertiaire pour les TIC, le voyage et les transports notamment.** Le Kenya, Madagascar, Maurice et le Rwanda ont acquis de vraies capacités pour se positionner avec succès dans les CVM des services liés aux TIC, mais rencontrent encore des difficultés pour s'intégrer aux CVM d'externalisation du processus métier (Mann et Graham, 2016). Dans le secteur tertiaire, les protocoles d'investissement et les mesures de facilitation du commerce et des investissements sont étroitement liés aux enjeux de libéralisation du marché, une présence commerciale à l'étranger étant le mode privilégié de délivrance pour le commerce des services. Pourtant, les négociations autour du commerce des services sont les plus problématiques et leurs résultats sont souvent particulièrement délicats à mettre en œuvre.

### **Une coordination à l'échelle régionale des stratégies industrielles nationales peut renforcer la compétitivité de la région**

**La coopération régionale doit trouver le juste équilibre entre la protection des intérêts nationaux et la promotion de capacités régionales dans les industries stratégiques.** La conjoncture internationale actuelle traduit la montée du protectionnisme économique et la perte de vitesse de la dynamique de libéralisation des marchés et d'intégration. La plupart des gouvernements protègent leurs secteurs stratégiques, y compris les entreprises publiques et les secteurs en lien avec la santé (à travers par exemple des interdictions d'exportation). En Afrique de l'Est, et en particulier au sein des membres de la CAE, les pays ont identifié des pistes pour renforcer la compétitivité des industries régionales et coopérer dans des secteurs clés comme l'agroalimentaire et le textile. La région s'est également dotée en 2019 d'une stratégie pour le coton, le textile et l'habillement, qui ambitionne de développer une industrie capable de se positionner avec succès sur les marchés mondiaux (annexe 5.A1).

**Les multinationales chefs de file peuvent renforcer certains secteurs clés dans les chaînes de valeur.** Les entreprises mondiales leaders dans leur secteur peuvent stimuler les industries en amont dans les économies nationales, accroître leur productivité par le biais de transferts de technologies et de compétences et améliorer l'accès au crédit et aux marchés des producteurs locaux. Dans les chaînes de valeur agroalimentaires, les investissements étrangers dans les infrastructures et la modernisation des pratiques de production peuvent procurer des avantages substantiels aux petits exploitants agricoles et aux communautés locales (CNUCED, 2015). Les chaînes de valeur alimentées par des IDE en quête de marchés ont besoin d'un protocole d'investissement bien conçu pour régir ces opérations et faciliter la mobilité des capitaux. Les chaînes de valeur compétitives à l'échelle mondiale, à forte intensité de main-d'œuvre et à faible coût, requièrent une approche différente (notamment une plus grande flexibilité en matière d'approvisionnement) que les chaînes de valeur manufacturières à forte intensité de compétences et de capital.

**Bien conçues et correctement financées, les politiques de pôles de compétitivité peuvent favoriser la création de liens**

Les politiques de pôles de compétitivité peuvent contribuer à tisser des relations utiles entre multinationales chefs de file et producteurs locaux. Du fait du manque de compétitivité de la plupart des producteurs d'Afrique de l'Est, les pouvoirs publics doivent pratiquer des politiques proactives de soutien à l'approvisionnement local et à la participation des entreprises nationales. Ce soutien peut prendre la forme de politiques de pôles de compétitivité. Elles permettent de concentrer les investissements publics et les capacités et d'assurer une bonne coordination, sachant que la proximité des entreprises propre à ce type d'organisation est propice au transfert des connaissances et de l'innovation par les entreprises leaders. L'échelle, la densité et les interactions économiques typiques des pôles industriels favorisent la création de liens en amont et en aval entre les entreprises chefs de file et les réseaux industriels locaux, entre les entreprises et les travailleurs (bassins d'emplois et compétences spécialisées) et entre les entreprises et leurs clients (meilleur accès aux marchés).

La réussite des pôles d'entreprises dépend de la politique suivie et de nombreux autres critères. L'approvisionnement local et la participation des entreprises nationales dépendent largement de la conception des politiques de pôle, à l'image des ZES (y compris les critères d'éligibilité des zones, les incitations aux investisseurs, les exigences en matière de capitaux étrangers et les restrictions à l'approvisionnement local), de la densité et de la capacité de la base de fournisseurs et de la spécialisation sectorielle des zones (Farole, 2011). Ces politiques industrielles locales exigent une expertise technique, une compétence administrative et le perfectionnement continu des capacités. Les pays se font concurrence pour attirer des IDE en s'appuyant sur une proposition bien définie liée au dynamisme de leurs pôles, leurs avantages comparatifs et un ensemble d'incitations bien pensées. Il faut donc redoubler d'efforts pour renforcer les programmes de développement des fournisseurs et bâtir les capacités institutionnelles nécessaires au déploiement efficace des politiques de pôles de compétitivité.

Dans leur riposte à la pandémie de COVID-19, les pays d'Afrique de l'Est doivent redoubler d'efforts pour conserver les IDE. Les pays de la région ont déjà mis en œuvre plusieurs politiques visant à conserver les IDE. L'Éthiopie a ainsi institué un fonds doté de 6.5 millions USD pour subventionner les salaires des entreprises installées dans des parcs industriels (tableau 5.1). L'expérience internationale suggère que le maintien d'une relation sans lien de dépendance entre le conseil d'administration du pôle et les entreprises chefs de file est crucial pour faciliter la résolution de problèmes communs tout en évitant les risques de récupération politique.

Tableau 5.1. Afrique de l'Est : instruments des politiques de pôles de compétitivité déployés pour retenir les IDE et promouvoir les exportations face à la pandémie de COVID-19

Approche programmatique	Exemple
Facilitation du transport et de l'exportation de marchandises	<b>Afrique de l'Est</b> : Gratuité du transport ferroviaire de biens manufacturés entre Djibouti et l'Éthiopie, rabais sur les services logistiques pour les exportateurs et levée du prix plancher imposé par la banque nationale d'Éthiopie pour les exportations horticoles.
Subventions salariales/ protection de l'emploi	<b>Éthiopie</b> : constitution d'un fonds doté de 6.5 millions USD pour subventionner les salaires et les incitations afin de récompenser les entreprises des parcs industriels ayant réussi à s'adapter à la pandémie.
Création de parcs industriels	<b>Éthiopie</b> : création d'un parc industriel de l'habillement à Awassa par le chinois Sinoma International Engineering Co.
Libéralisation des IDE	<b>Éthiopie</b> : ouverture de toutes les industries aux IDE d'au moins 200 000 USD pour un projet unique et autorisation des IDE dans certains services de transport.
Nouvelles incitations à l'investissement	<b>Rwanda</b> : révision du dispositif d'incitations aux investissements et du code de l'investissement afin de réduire les coûts opérationnels.
Développement accéléré de parcs industriels	<b>Ouganda</b> : soutien budgétaire à l'accélération du développement de parcs industriels, soutien à la substitution aux importations et à la promotion des exportations par des financements de la banque de développement du pays.

Source : Compilation des auteurs.

En Afrique de l'Est, les chaînes de valeur agroalimentaires, les investissements publics et la coordination régionale peuvent concourir à renforcer la compétitivité des producteurs locaux. Les investissements publics dans la recherche et le développement pour l'agriculture et les services de vulgarisation peuvent accroître la productivité, de même que les programmes de promotion de l'accès des agriculteurs aux intrants (semences, engrais, machines) et aux financements. La coordination régionale peut également permettre de résoudre les défis persistants, comme les maladies qui se transmettent aux cultures et au bétail à travers les frontières, le manque de capacités nationales de recherche et de sélection, le partage des connaissances, la constitution de bases de données et la mise en place de systèmes d'alerte précoce et de prévision. La CAE a activement œuvré pour une approche régionale du renforcement des chaînes d'approvisionnement en denrées alimentaires, avec notamment l'harmonisation des politiques pour permettre la libre-circulation des produits de base depuis les zones excédentaires vers les zones déficitaires, reposant essentiellement sur des incitations tarifaires et la dynamique du marché.

Les ZES à cheval sur des frontières peuvent favoriser les interactions entre pôles industriels de plusieurs pays. L'Éthiopie et le Kenya se sont mis d'accord pour créer une zone de libre-échange et développer des infrastructures dans la région frontalière de Moyle en vue de constituer un pôle économique géré par les deux pays. Cette initiative fait suite à des projets antérieurs en Afrique de l'Ouest (zone économique englobant le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Mali) et en Afrique australe (ZES de Musina-Makhado en Afrique du Sud). À Nairobi, la ZES Tatu City a attiré un investissement de 70 millions USD de Cold Solutions en vue de construire les plus grands entrepôts frigorifiques d'Afrique de l'Est.

Ces ZES transfrontalières nécessitent de solides capacités institutionnelles. Les ZES transfrontalières impliquent une intégration politique profonde et exigent le soutien politique de tous les pays concernés ainsi qu'une coordination au niveau des États et à l'échelon local. Malgré les difficultés liées au développement industriel transfrontalier, de plus en plus de pays s'efforcent d'aligner leurs stratégies de ZES sur les initiatives régionales (CNUCED, 2021b ; Banque mondiale, 2021). Ainsi, les ministres de l'Industrie des 21 États membres du COMESA ont approuvé la stratégie de mise en œuvre du cadre régissant la politique de contenu local et la gestion des ZES et des parcs industriels. Le but est de faciliter l'apprentissage régional entre pairs, de profiler certaines ZES pour les transformer en centres d'excellence et de renforcer les ZES transfrontalières dans

la région. L'adhésion à ce type de cadres peut guider les États membres au moment de mettre en place des stratégies de ZES et de parcs industriels à l'échelle de chaque pays.

### **Les pays d'Afrique de l'Est doivent coopérer pour réaliser le marché unique numérique**

**L'économie digitale en Afrique de l'Est est prometteuse.** Le Kenya fait ainsi partie des trois plus gros acteurs du commerce en ligne d'Afrique tandis que le Rwanda aspire à devenir un pôle numérique pour l'externalisation des processus métier et de connaissances, lui qui vient de devenir le siège du pôle e-commerce de la ZLECAf pour l'Afrique (Tralac, 2020 ; Banga, 2020). Ces deux pays sont des pionniers des modèles de l'économie numérique et de l'inclusion financière digitale ainsi que de la cybersécurité.

**Le marché unique numérique de l'Afrique de l'Est peut consolider l'économie digitale naissante et, à l'instar du projet d'accélérateur de l'économie numérique pour le développement (DEA4D), contribuer au développement numérique de chaque pays.** Le marché unique numérique facilitera la connectivité régionale et la construction de données et de marchés en ligne et soutiendra les initiatives actuelles en faveur de l'intégration régionale (CUA/OCDE, 2021). Il vise simultanément à harmoniser l'économie numérique régionale et à améliorer et développer les infrastructures numériques nationales. Le marché unique numérique est dans sa phase de lancement après l'élaboration d'un rapport sur la feuille de route, lequel a défini sa vision et les actions stratégiques à mettre en œuvre. Le Kenya, l'Ouganda et le Rwanda s'emploient également à soutenir un développement digital national à travers le projet DEA4D, qui s'attache à remédier aux contraintes propres à chacun d'entre eux, identifiées pendant une phase de diagnostic. Ce projet a ainsi aidé le Kenya à élaborer son plan d'action pour l'économie numérique (Nyakanini et al. 2020).

**La promotion d'une couverture universelle à travers le projet « One Network Area » (ONA) et la coopération en matière d'investissements dans les infrastructures digitales sont cruciales pour réduire encore les coûts de communication et offrir un accès bon marché à ces infrastructures, surtout dans les pays enclavés.** Le projet ONA est une initiative visant à réduire les frais d'itinérance transfrontalière, réunissant au départ le Kenya, l'Ouganda et le Rwanda. En 2020, la Tanzanie a devancé le délai fixé par la CAE et rejoint le réseau. Elle fournit actuellement des services de télécommunications à sept autres pays de la région et ambitionne de devenir un pôle télécom pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale. Également en 2020, le Rwanda et la Tanzanie ont entamé des discussions pour étendre le partenariat au secteur des télécommunications. Le Burundi est le seul pays d'Afrique de l'Est à ne pas avoir encore rejoint le réseau (Anami, 2021).

**L'harmonisation des réglementations du commerce digital, la consolidation et la garantie de l'interopérabilité des plateformes et des systèmes de paiement numériques et la promotion d'une coopération réglementaire mutuelle sont indispensables.** Ainsi, dans le cadre de l'alliance Smart Africa, les gouvernements nationaux, les partenaires du développement et le secteur privé coopèrent pour faire progresser les achats judicieux d'infrastructures numériques. Le but est d'harmoniser le développement digital en comparant les progrès d'un pays par rapport au plan d'action pour l'économie numérique et de tester des initiatives pilotes dans les États membres en privilégiant l'harmonisation.

**La promotion de chaînes de valeur dans l'économie digitale passe impérativement par des investissements dans les infrastructures numériques régionales et le renforcement des catalyseurs de l'économie digitale.** Des stratégies disparates et inexistantes, l'absence d'interopérabilité des plateformes et le sous-développement des catalyseurs de l'économie numérique que sont notamment les compétences font partie des freins au développement numérique (encadré 5.2). Le protocole de la ZLECAf sur le commerce en ligne pourrait

aborder les questions de facilitation, d'accès aux marchés et de coordination avec les organisations régionales chargées de relever les défis infrastructurels (à travers des initiatives comme la plateforme africaine de commerce électronique et le système de paiement panafricain d'afreximbank) (Tralac, 2020 ; UIT, 2021).

### Encadré 5.2. Développer les compétences nécessaires au passage de l'Afrique de l'Est à l'ère numérique

**Des partenariats public-privé solides peuvent permettre de surmonter la pénurie de compétences digitales en Afrique de l'Est et rétablir l'équilibre hommes-femmes dans ces profils.** En investissant dans des partenariats solides entre gouvernements, industries et établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels, les pays peuvent étendre leur offre d'éducation. Ainsi, le partenariat public-privé entre Enabel et MTN a permis d'introduire des services numériques (ordinateurs, serveurs et connexions à Internet notamment) destinés aux pôles d'innovation dans neuf établissements de formation professionnelle. Les jeunes étudiants ont pu ainsi renforcer leurs compétences. Pour lutter contre la faible présence des femmes dans les métiers du numérique au Rwanda, WeCode propose une formation aux TIC aux femmes du pays, qu'elles aient ou non déjà un diplôme dans ces matières.

**Les pays peuvent mettre en commun leurs ressources pour créer des centres régionaux de développement des compétences.** Avec ses campus à Maurice et au Rwanda, l'université des leaders africains (ALU) impartit aux étudiants des compétences clés dont ces futurs entrepreneurs auront besoin et leur permet de tisser de solides liens avec des employeurs potentiels, grâce à des stages. L'ALU ambitionne de créer 25 campus sur tout le continent pour former 3 millions de jeunes leaders africains d'ici 50 ans. Autre exemple, le master en intelligence artificielle du Rwanda, qui bénéficie du soutien de Google et de Facebook. Hébergé par l'Institut africain des sciences mathématiques, le programme forme des chercheurs et des ingénieurs africains à appliquer l'intelligence artificielle à différents secteurs. Le taux de réussite est de 91 % et tous les étudiants trouvent ensuite un emploi sur le continent.

**Promouvoir la mobilité intrarégionale des compétences pour remédier aux pénuries et favoriser une intégration accrue.** La mobilité des compétences est un déterminant important de la participation en amont et en aval aux CVM manufacturières pour les pays africains (Yameogo et Jammeh, 2019). Les accords de reconnaissance mutuelle des diplômes adoptés par les CER posent les jalons d'une normalisation des licences professionnelles en appui à la mise en œuvre de la ZLECAf. Le protocole du marché commun de la CAE reconnaît ainsi les qualifications universitaires et professionnelles de la main-d'œuvre, ce qui facilite les accords sectoriels de reconnaissance mutuelle des pratiques des comptables, architectes, ingénieurs et vétérinaires.

## Annexe 5.A1. Chaînes de valeur mondiales du textile et de l'habillement en Afrique de l'Est

Le secteur du textile et de l'habillement constitue une source essentielle d'emplois en Afrique de l'Est. Composé d'une majorité de micro, petites et moyennes entreprises (MPME), le secteur est un gros pourvoyeur d'emplois pour une main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée et, en particulier, pour les jeunes et les femmes. En Éthiopie, ce secteur crée plus de 80 000 emplois, sachant que près de 80 % des travailleurs employés dans la confection et l'habillement – une filière qui est par ailleurs en pleine expansion au Kenya, à Madagascar, à Maurice, en Ouganda, au Rwanda et en Tanzanie (tableau 5.A1.1) – sont des femmes.

Tableau 5.A1.1. Performance du secteur du textile et de l'habillement, Afrique de l'Est, 2016

Pays	Nombre d'usines de grande taille	Principaux produits	Habillement, en million USD, (en % et en % du PIB)	Emplois directs	Exportations, en millions USD	Importations, en millions USD
Kenya	22	Habillement, fripes	374 (91 %) 0.5 %	40 000	412	1 871
Ouganda	3	Fibre de coton, habillement, linge de maison, fripes	Non disponible	5 000	22	108
Tanzanie	17	Fibre de coton, habillement, linge de maison, fripes	47.6 (40 %) 0.1 %	20 000	236	977
Éthiopie	70	Habillement, linge de maison, fil de coton	81.4 (76 %) 0.15 %	80 000	107	773
Madagascar	70	Habillement, tissus	625 (94 %) 6.4 %	100 000	662	573
Maurice	100	Habillement, tissus, fil de coton	702 (89 %) 6.4 %	45 000	785	354

Source : Compilation des auteurs d'après ONU (2021) UN COMTRADE (base de données), <https://comtrade.un.org/> et examen de la littérature empirique.

La plupart des pays de la région disposent de vastes ressources inexploitées pour produire du coton et développer un secteur du textile et de l'habillement dynamique et orienté vers l'exportation. Le Kenya, par exemple, disposerait de quelque 385 000 hectares de terres adaptées à la production de coton. Cependant, une fraction seulement de ces terres est affectée à cette culture. La production annuelle de fibre de coton au Kenya avoisine 7 000 tonnes pour un potentiel estimé à 200 000 tonnes (ITC, 2020), sachant que le pays possède déjà un secteur du textile et de l'habillement dynamique, avec 22 grands sites de production employant environ 40 000 personnes. En 2016, les exportations de vêtements du Kenya vers le reste du monde ont été valorisées à 374 millions USD (USAID, 2018). Par ailleurs, en Éthiopie, l'industrie du textile et de l'habillement a progressé de 51 % entre 2013 et 2018.

La chaîne de valeur du textile et de l'habillement en Afrique de l'Est est intégrée dans les réseaux de production mondiaux mais n'a que peu développé les relations régionales. Les importations régionales de biens intermédiaires destinés à la production de textile et de chaussures, par exemple, ont plus que doublé en dix ans, de 911 millions USD en 2009 à 2 089 millions USD en 2019, tandis que la part de l'approvisionnement régional a chuté de 4.5 à 2.6 % sur la même période.

La chaîne de valeur mondiale du textile et de l'habillement devrait continuer à fournir des emplois. L'automatisation à grande échelle dans le secteur du textile et de l'habillement ne devrait pas se concrétiser à court terme, surtout dans les segments à

forte intensité de main-d'œuvre tels que la couture. Selon des estimations récentes, le travail manuel devrait rester plus attractif économiquement que l'automatisation dans les 15 à 20 prochaines années (Tilman et al., 2020). La hausse des salaires en Chine pourrait entraîner la relocalisation de 81 millions d'emplois industriels à bas coût, y compris dans le secteur du textile et de l'habillement, vers d'autres pays, notamment en Afrique de l'Est.

**Une amélioration de la compétitivité est indispensable pour réduire la dépendance de la région aux clauses d'accès préférentiel aux marchés mondiaux pour attirer les investissements.** En termes de productivité du travail, l'Éthiopie est le seul pays de la région capable de concurrencer d'autres pôles de production mondiaux comme le Bangladesh et le Viet Nam. Tandis que les producteurs de nombreux pays d'Afrique de l'Est bénéficient d'un accès libre de droits aux marchés de l'Union européenne (en vertu d'accords de partenariat économique et de l'initiative « Tout sauf les armes ») et des États-Unis (grâce à la loi sur la croissance et les opportunités en Afrique), ils doivent améliorer leur compétitivité pour tirer parti de telles opportunités. Par le passé, la perte par Madagascar et Maurice de leur accès préférentiel à ces marchés a entraîné un effondrement de leur industrie locale (Fernandes et al., 2019). À cela s'ajoute le fait que les producteurs locaux ont du mal à concurrencer les importations de vêtements de seconde main dans leur propre pays.

**Le manque de techniciens et de spécialistes compétents limite les gains de productivité et l'ajout de valeur dans la chaîne de valeur du textile et de l'habillement.** Le manque de compétences peut réduire les bénéfices tirés des investissements en capital, car souvent les entreprises ne disposent pas d'un personnel suffisamment qualifié pour faire fonctionner les nouveaux équipements. En Éthiopie par exemple, la déconnexion entre les universités et les établissements de formation technique et professionnelle, l'insuffisance de certifications normalisées de la formation et l'absence de cours de formation en entreprise sont autant de goulets d'étranglement pour l'amélioration des compétences. En outre, le secteur du textile et de l'habillement d'Éthiopie étant relativement jeune, la plupart des gestionnaires ne le connaissent pas suffisamment bien et les entreprises locales ont plus de mal à accéder à une expertise étrangère que celles détenues par des investisseurs/actionnaires étrangers (ITC, 2015).

**Le non-respect des normes environnementales et sociales peut avoir des retombées négatives et conduire les acheteurs sensibles aux enjeux sociaux à rejeter les producteurs qui ne s'y plient pas.** Dans les usines d'Éthiopie par exemple, les ouvriers dépassent souvent le nombre maximal d'heures de travail autorisées et sont exposés à des machines technologiquement dépassées et nuisibles à l'environnement. De fait, rares sont les sites de production éthiopiens à disposer des certifications de l'initiative de conformité sociale des entreprises de l'Union européenne ou du WRAP (initiative mondiale de production accréditée responsable au niveau mondial des États-Unis), lesquelles pourraient contribuer à accroître la demande de produits. D'autant que vu le poids du secteur du vêtement et de l'habillement dans l'industrie manufacturière éthiopienne, il sert en quelque sorte de modèle de conduite sociale et environnementale pour les autres chaînes de production (ITC, 2015).

## Notes

1. L'indice d'intégration productive représente le niveau d'approvisionnement régional en biens intermédiaires des pays et leurs capacités à se compléter les uns et les autres à travers leurs exportations, tandis que l'indice d'intégration infrastructurelle sert à mesurer la connectivité routière transfrontalière, les infrastructures électriques transfrontalières et le coût de l'itinérance mobile. Il s'agit d'un indice composé de neuf mesures portant sur l'état de l'électricité, le transport, les TIC, l'eau et l'assainissement dans une zone donnée. Il pallie le manque de données exhaustives et fiables sur les infrastructures régionales (CUA/BAfD/CENUA, 2019).

2. « Cela signifie que la production n'est pas équitablement répartie sur le continent et que les pays ne tirent pas tous les bénéfices liés à leurs différents avantages comparatifs. Cela est probablement en grande partie dû à des services logistiques médiocres ou inexistants, indispensables pour assurer un approvisionnement régional » (CUA/BAfD/CENUA, 2019).

## Références

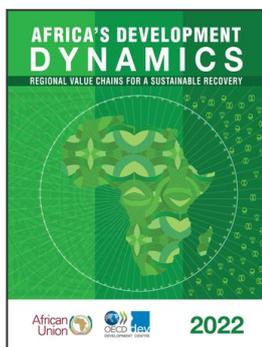
- Absulsamad, A. et G. Gereffi (2017), "Dairy value chains in East Africa", Policy Brief, International Growth Centre, [www.theigc.org/wp-content/uploads/2017/03/Dairy-chain-brief.pdf](http://www.theigc.org/wp-content/uploads/2017/03/Dairy-chain-brief.pdf).
- Anami, L. (2021), "Tanzania joins One Network Area for lower cross-border call tariffs", *The East African*, [www.theeastafrican.co.ke/tea/business/tanzania-joins-one-network-area-3412976](http://www.theeastafrican.co.ke/tea/business/tanzania-joins-one-network-area-3412976), (consulté le 1<sup>er</sup> novembre 2021)
- Banga, K. (2020), "Can the digital economy help mitigate the economic losses from COVID-19 in Kenya?", *Supporting Economic Transformation*, 20 avril, Overseas Development Institute, <https://set.odi.org/wp-content/uploads/2020/04/Can-the-digital-economy-help-mitigate-the-economic-losses-from-COVID-19-in-Kenya.pdf>.
- Banque mondiale (2021), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données), Banque mondiale, Washington, DC, <https://databank.banquemondiale.org/reports.aspx?source=world-development-indicators> (consulté le 1<sup>er</sup> octobre 2021).
- Banque mondiale (2020), *Rapport sur le développement dans le monde : le commerce au service du développement à l'ère de la mondialisation des chaînes de valeur*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/32437>.
- Bingi, S. et F. Tondel (2015), "Recent development in the dairy sector in Eastern Africa: Towards a regional policy framework for value chain development", European Centre for Development, [https://ecdpm.org/wp-content/uploads/BN-on-dairy-sector-in-EA\\_final1.pdf](https://ecdpm.org/wp-content/uploads/BN-on-dairy-sector-in-EA_final1.pdf).
- Brenton, P. et B. Hoffman (2016), *Political Economy of Regional Integration in Sub-Saharan Africa*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/24767>.
- Bright, J. (2020), "Africa turns to mobile payments as a tool to curb COVID-19", 25 mars, Techcrunch, <https://techcrunch.com/2020/03/25/african-turns-to-mobile-payments-as-a-tool-to-curb-covid-19/> (consulté le 9 novembre 2021).
- Casella, B. et al. (2019), *UNCTAD-Eora Global Value Chain Database* (base de données), <https://worldmrio.com/unctadgvc/> (consulté le 1<sup>er</sup> octobre 2021).
- CENUA/TradeMark East Africa (2020), *Creating a Unified Regional Market: Towards the Implementation of the African Continental Free Trade Area in East Africa*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis Abeba, <https://hdl.handle.net/10855/43754>.
- CEPII (2021), *BACI* (base de données), Centre d'études prospectives et d'informations internationales, [www.cepii.fr/cepii/fr/bdd\\_modele/presentation.asp?id=37](http://www.cepii.fr/cepii/fr/bdd_modele/presentation.asp?id=37) (consulté le 1<sup>er</sup> octobre 2021).
- CNUCED (2021a), *World Investment Report 2021: Investing in Sustainable Recovery*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Genève, <https://www.un-ilibrary.org/content/books/9789210054638>.
- CNUCED (2021b), *Handbook on Special Economic Zones in Africa: Towards Economic Diversification across the Continent*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Genève, [https://www.unctad.org/system/files/official-document/diaeia2021d3\\_en.pdf](https://www.unctad.org/system/files/official-document/diaeia2021d3_en.pdf).
- CNUCED (2020), *World Investment Report 2020: International Production Beyond the Pandemic*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Genève, <https://unctad.org/fr/node/27504>.
- CNUCED (2015), *Commodities and Development Report 2015: Smallholder Farmers and Sustainable Commodity Development*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Genève, [https://unctad.org/system/files/official-document/suc2014d5\\_en.pdf](https://unctad.org/system/files/official-document/suc2014d5_en.pdf).
- CUA/BAfD/CENUA (2019), *Indice de l'intégration régionale en Afrique – Rapport 2019*, Commission de l'Union africaine, Banque africaine de développement et Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique [www.integrate-africa.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/ARII-FR-Report2019-FIN-R15\\_11jun20.pdf](http://www.integrate-africa.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/ARII-FR-Report2019-FIN-R15_11jun20.pdf).
- CUA/OCDE (2021), *Dynamiques du développement en Afrique 2021 : Transformation digitale et qualité de l'emploi*, CUA, Addis Abeba/Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/cd08eac8-fr>.
- Daly, J. et al. (2017), "Maize value chains in East Africa", International Growth Centre, <https://www.theigc.org/wp-content/uploads/2017/05/Daly-et-al-2017-Maize-paper-1.pdf>.
- De Melo, J. et A. Twum (2021), "Prospects and Challenges for Supply Chain Trade under the Africa Continental Free Trade Area", *Journal of African Trade*, 25 janvier, <https://doi.org/10.2991/jat.k.210105.001>.

- De Melo, J. et A. Twum (2020), "Supply chain trade in East Africa: Prospects and challenges", *FERDI Working Paper P263*, <https://ferdi.fr/en/publications/supply-chain-trade-in-east-africa-prospects-and-challenges>.
- EABC (2021), "Impact of COVID-19 on light manufacturing (production/processing, distribution and export) in the East African Community (EAC)", East African Business Council, <https://eabc-online.com/download/impact-of-covid-19-on-light-manufacturing-production-processing-distribution-and-export-in-the-east-african-community-eac/>.
- FAO (2017), *The State of Food and Agriculture: Leveraging Food Systems for Inclusive Rural Transformation*, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, [www.fao.org/3/I7658EN/i7658en.pdf](http://www.fao.org/3/I7658EN/i7658en.pdf).
- Farole, T. (2011), *Special Economic Zones in Africa: Comparing Performance and Learning from Global Experience*, Banque mondiale, Washington, DC <https://documents1.worldbank.org/curated/en/996871468008466349/pdf/600590PUB0ID181onomic09780821386385.pdf>.
- fDi Markets (2021), *fDi Markets* (base de données), [www.fdimarkets.com](http://www.fdimarkets.com) (consulté le 1<sup>er</sup> octobre 2021).
- Fernandes A. M. et al. (2019), "Are trade preferences a panacea? The export impact of the African Growth and Opportunity Act", *Policy Research Working Paper No. 8753*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/31316>.
- FMI (2021), *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne*, Fonds monétaire international, Washington, DC, <https://www.imf.org/fr/Publications/REO/SSA/Issues/2021/10/21/regional-economic-outlook-for-sub-saharan-africa-october-2021>.
- Fowler, M. et J. Rauschendorfer (2019), "Agro-industrialisation in Uganda: Current status, future prospects and possible solutions to pressing challenges", *Working Paper*, International Growth Centre, [www.theigc.org/wp-content/uploads/2019/11/Fowler-and-Rauschendorfer-2019-Working-paper-v2.pdf](http://www.theigc.org/wp-content/uploads/2019/11/Fowler-and-Rauschendorfer-2019-Working-paper-v2.pdf).
- ITC (2020), *Kenya: Cotton, Textile and Apparel Sector Investment Profile*, International Trade Centre, [https://www.intracen.org/uploadedFiles/intracenorg/Content/Redesign/Projects/PIGA/Kenya\\_CTA\\_booklet\\_20200513\\_web.pdf](https://www.intracen.org/uploadedFiles/intracenorg/Content/Redesign/Projects/PIGA/Kenya_CTA_booklet_20200513_web.pdf).
- ITC (2015), *Ethiopia: Textile and Clothing Value Chain Roadmap 2016-2020*, International Trade Centre, Geneva, [https://www.intracen.org/uploadedFiles/intracenorg/Content/Redesign/Projects/SITA/Ethiopia%20TC%20VCR%205-2\\_web.pdf](https://www.intracen.org/uploadedFiles/intracenorg/Content/Redesign/Projects/SITA/Ethiopia%20TC%20VCR%205-2_web.pdf).
- Kene-Okafor, T. (2021), "Kenya's Twiga raises \$50M to scale food solutions across Africa", 1<sup>er</sup> novembre, Techcrunch, <https://techcrunch.com/2021/11/01/kenyas-twiga-raises-50m-to-scale-affordable-food-solutions-across-africa/> (consulté le 6 novembre 2021).
- Kibiti, B. et H. Strubenhoff (2019), "How off-grid cold storage systems can help farmers reduce post-harvest losses", Brookings, [www.brookings.edu/blog/future-development/2019/10/16/how-off-grid-cold-storage-systems-can-help-farmers-reduce-post-harvest-losses/](http://www.brookings.edu/blog/future-development/2019/10/16/how-off-grid-cold-storage-systems-can-help-farmers-reduce-post-harvest-losses/) (consulté le 1<sup>er</sup> novembre 2021).
- Leyaro, V. (2021), "Trade effects of East African Customs Union in Tanzania: Application of a structural gravity model", *WIDER Working Paper 2021/55*, <https://www.wider.unu.edu/publication/trade-effects-east-africa-customs-union-tanzania>.
- Mafurutu, R. (2020), "Use of Electronic Certificates of Origin now and beyond Covid-19 in intra-African trade", [www.tralac.org/blog/article/14710-use-of-electronic-certificates-of-origin-now-and-beyond-covid-19-in-intra-african-trade.html](http://www.tralac.org/blog/article/14710-use-of-electronic-certificates-of-origin-now-and-beyond-covid-19-in-intra-african-trade.html)
- Mann, L. et M. Graham (2016), "The domestic turn: Business process outsourcing and the growing automation of Kenyan organisations", *The Journal of Development Studies*, Vol. 52/4, pp. 530-548, <https://doi.org/10.1080/00220388.2015.1126251>.
- McKinsey (2021), "How digital tools can help transform African agri-food systems", McKinsey, [www.mckinsey.com/industries/agriculture/our-insights/how-digital-tools-can-help-transform-african-agri-food-systems](http://www.mckinsey.com/industries/agriculture/our-insights/how-digital-tools-can-help-transform-african-agri-food-systems).
- Mitchell, C. et al. (2021), "Transforming Africa's food systems from the demand side", Boston Consulting Group, [www.bcg.com/publications/2021/transforming-africa-food-systems-from-demand-side](http://www.bcg.com/publications/2021/transforming-africa-food-systems-from-demand-side).
- Mold, A. (2020), "Risk and resilience: How East Africa could bounce back from the COVID-19 Pandemic", blog de l'OCDE *Development Matters*, <https://oecd-development-matters.org/2020/06/02/risk-and-resilience-how-east-africa-could-bounce-back-from-the-covid-19-pandemic/>.
- Newman, C. et al. (2020), "Linked-in by FDI: The role of firm-level relationships for knowledge transfers in Africa and Asia", *The Journal of Development Studies*, Vol. 53/3, pp. 451-468, <https://doi.org/10.1080/00220388.2019.1585813>.
- Nyakanini G. et al. (2020), *Unlocking the Digital Economy in Africa: Benchmarking the Digital Transformation Journey*, Digital Impact Alliance, <https://digitalimpactalliance.org/research/unlocking-the-digital-economy-in-africa-benchmarking-the-digital-transformation-journey/>.

- Odiije, M. E. (2019), "The need for industrial policy coordination in the African Continental Free Trade Area", *African Affairs*, Vol. 118/470, pp. 182-193, <https://doi.org/10.1093/afraf/ady054>.
- OCDE/FAO (2020), *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2020-2029*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/ccc6f09c-fr>.
- Oiro, R., B. Owino et M. Mendez-Parra (2017), "Non-tariff barriers and complaints in the East African Community's reporting process", *Working Paper*, Overseas Development Institute, <https://cdn.odi.org/media/documents/11409.pdf>.
- ONU (2021), "Monthly trade data" in *UN Comtrade* (base de données), Organisation des Nations Unies, New York, <https://comtrade.un.org/> (consulté le 1<sup>er</sup> octobre 2021).
- Qiang, C. Z., L. Zhenwei et V. Steenberg (2021), *An Investment Perspective on Global Value Chains*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/35526>.
- Rauschendorfer, J. et A. Twum (2020), "Unmaking of a customs union: Regional (dis)integration in the East African Community", *Working Paper F-20020-UGA-1*, International Growth Centre, [www.theigc.org/wp-content/uploads/2021/01/Rauschendorfer-and-Twum-2020-Working-paper.pdf](http://www.theigc.org/wp-content/uploads/2021/01/Rauschendorfer-and-Twum-2020-Working-paper.pdf).
- Suri T. et W. Jack (2016), "The long-run poverty and gender impacts of mobile money", *SCIENCE*, Vol. 354/6317, pp. 1288-1292, <https://www.science.org/doi/10.1126/science.aah5309>.
- Tilman, A. et al. (2020), "Exporting out of China or out of Africa? Automation versus relocation in the global clothing industry", *Working Paper*, Deutsches Institut für Entwicklungspolitik, <https://www.die-gdi.de/discussion-paper/article/exporting-out-of-china-or-out-of-africa-automation-versus-relocation-in-the-global-clothing-industry/>.
- Trademark East Africa (2020), "Regional traders seek answers on cross-border cargo delays", Trademark East Africa, <https://www.trademarka.com/news/regional-traders-seek-answers-on-cross-border-cargo-delays/>.
- Tralac (2020), "An agenda for the AfCFTA Protocol on e-Commerce", 25 juin, Tralac Blog, <https://www.tralac.org/blog/article/14692-an-agenda-for-the-afcfta-protocol-on-e-commerce.html>.
- Tschirley, D. et al. (2015), "Africa's unfolding diet transformation: Implications for agrifood system employment", *Journal of Agribusiness in Developing and Emerging Economies*, Vol. 5/2, pp. 102-136, <https://doi.org/10.1108/JADEE-01-2015-0003>.
- USAID (2018), *USAID East Africa Trade and Investment Hub: Overview of the Cotton, Textile and Apparel Sectors in East Africa Region (Kenya, Uganda, Tanzania, Ethiopia, Madagascar and Mauritius) and Benchmarking with Sri Lanka and Bangladesh*, <https://agoa.info/images/documents/15582/hubmappingofeacandbenchmarkingwithsrilankaandbangladesh.pdf>.
- UIT (2021), *Digital Trends in Africa 2021: Information and Communication Technology Trends and Developments in the Africa Region, 2017-2020*, Union internationale des télécommunications, Genève, [www.itu.int/pub/D-IND-DIG\\_TRENDS\\_AFR.01-2021/fr](http://www.itu.int/pub/D-IND-DIG_TRENDS_AFR.01-2021/fr).
- Yameogo, N. D. et K. Jammeh (2019), "Determinants of participation in manufacturing GVCs in Africa: The role of skills, human capital endowment and migration", *Policy Research Working Paper No. WPS 8938*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/32058>.







Extrait de :

## Africa's Development Dynamics 2022

Regional Value Chains for a Sustainable Recovery

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/2e3b97fd-en>

### Merci de citer ce chapitre comme suit :

Commission de l'Union africaine/OCDE (2022), « L'intégration des chaînes de valeur en Afrique de l'Est et l'industrie agroalimentaire », dans *Africa's Development Dynamics 2022 : Regional Value Chains for a Sustainable Recovery*, Commission de l'Union africaine, Addis Ababa/Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/e09a73a8-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.